

# 13<sup>e</sup>

**MAIRIE DE PARIS** 

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

—  
- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le jeudi 22 janvier 2018, à 18h30, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le 16 janvier 2018 par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**Etaient présents :**

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme KOUASSI, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TRAISNEL.

**Etaient excusés :**

Avec pouvoir : M. CONTASSOT (pouvoir à Mme ATALLAH), Mme DE LA GONTRIE (pouvoir à Mme OLIVIER), M. MIERMONT (pouvoir à Mme LAMBERBOURG).

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. LE GUEN, Mme SOUHAITE, Mme STIBBE, M. TAN, M. TREMEGE, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

## PROJETS DE DELIBERATION

### 13 2018 01 – Désignation d'un secrétaire de séance

**M. le MAIRE** : Nous allons désigner un secrétaire de séance : je vous propose Dorothée COLLET.  
Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dorothée Collet est désignée secrétaire de séance.

**M. le MAIRE** : Nous allons commencer avec la signature d'une convention d'occupation avec l'association Des Tours au Jardin pour un jardin partagé Villa d'Este.

### 13 2018 02 – Signature d'une convention d'occupation et d'usage des jardins partagés sur le domaine public avec l'association « Des Tours au Jardin » pour la gestion d'une parcelle située au 23, Villa d'Este sur le secteur du Jardin de la dalle d'Ivry (13ème) pour un usage de jardin partagé adhérant à la charte Main Verte

**Danièle SEIGNOT** : En 2017, vous aviez accepté de donner aux Parques la gestion de ce jardin partagé, un projet qui avait été élaboré dans le cadre de la reconquête urbaine et notamment de la Politique de la Ville.

L'association Les Parques avait lancé, démarré et soutenu le démarrage de ce jardin partagé et une association s'est constituée avec des habitants. Cette association est maintenant prête à prendre le relais et c'est tout l'objet de cette convention

C'est un super jardin partagé. Je vous recommande d'aller les voir, ils sont sur la dalle d'Ivry. Vous pouvez y rentrer par le 21 avenue d'Ivry et vous verrez que c'est un jardin partagé qui vit très bien, qui fait des tas d'animations, qui organise des tas d'évènements. Je pense que c'est une excellente chose qu'ils puissent enfin s'autonomiser et prendre en charge le jardin sur lequel ils ont beaucoup travaillé.

Pour mémoire, ce terrain de 440 m<sup>2</sup> a été mis à disposition de l'association gracieusement. Il faut savoir que la valeur locative de cet espace est estimée à, à peu près, 11 690 euros par an ce qui n'est quand même pas une somme négligeable puisque cela revient à 1 000 euros de location par mois.

Donc la Ville de Paris met cet espace à disposition des habitants et je vous demande de bien vouloir nous autoriser à signer la convention.

**M. le MAIRE** : Il se pose peut-être d'ores et déjà la question d'étendre ce jardin partagé qui a beaucoup de succès ?

**Danièle SEIGNOT** : Il se pose la question de l'étendre, mais il se pose aussi la question de créer juste à côté un caniparc puisque c'est un projet qui a été déposé dans le cadre du budget participatif de 2018. Vous ne savez peut-être pas mais lorsque ce jardin partagé a été créé, c'est sur un terrain qui a

été réservé, qui n'était pas utilisé à ce moment-là, qui était mentionné comme étant un terrain pour les chiens. Donc les propriétaires de chiens dans un premier temps ont manifesté leur mécontentement de voir le terrain utilisé et nous avons trouvé un compromis : une partie pour le jardin partagé, le reste pour les chiens. Mais maintenant, il est question de mieux aménager le terrain pour les chiens. Donc peut-être que sous peu, je vous présenterai une délibération pour un espace canin sur la dalle d'Ivry.

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais soumettre ce projet de délibération à vos suffrages, donc Mairie du 13ème-2 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le MAIRE** : Nous continuons avec un appel à projets pour des ruchers.

**2018 DEVE 24 – Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières- autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »**

**Danièle SEIGNOT** : La Ville de Paris soutient très fortement tous ces projets d'insectes pollinisateurs, de développement des ruches. Depuis 2014, la Municipalité a multiplié les actions en faveur des abeilles domestiques. Je me permets de vous les rappeler parce que c'est un élément important.

En 2015, elle a signé la charte « Abeilles sentinelles de l'environnement ». Elle a créé un évènement annuel « La Journée des abeilles et du miel » et au demeurant, nous produisons maintenant un miel sous le nom de Miel de Paris.

En 2016, le Conseil de Paris a adopté une stratégie « Ruches et pollinisation » visant à favoriser le développement de l'apiculture à Paris. La Ville de Paris a candidaté au label APICité qui représente les actions remarquables des villes en faveur des abeilles.

Le Conseil de Paris a adopté en février 2017 une convention-cadre pour faciliter l'installation des ruchers sur le domaine de la Ville de Paris et elle a approuvé en 2017 le lancement d'un appel à manifestations d'intérêts pour l'installation d'hôtel à insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux.

Dans la continuité de ses actions et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Nature en Ville voté au budget participatif en 2016, la Ville de Paris va lancer un appel à ruchers en direction des apiculteurs.

Plusieurs sites vont être proposés à ces apiculteurs, seize dans Paris et un à Ivry, mais plus particulièrement deux dans le 13ème : au square René-Le Gall et un deuxième site dans le jardin Jean-Claude Nicolas Forestier, je ne sais pas si vous le connaissez. C'est un jardin très sympathique qui est situé vers le stade Carpentier.

Un certain nombre de contraintes seront imposées aux apiculteurs. Il faudra que les abeilles peuplant les ruches soient issues de l'espèce *Apis mellifera*, l'abeille noire, espèce indigène en France et dont les populations sont en déclin.

Cet appel à projets sera lancé dès le mois prochain, la mi-février 2018, et les apiculteurs et apicultrices lauréats signeront une convention d'occupation rédigée à partir d'une convention-cadre et pourront apposer le visuel Miel de Paris sur leurs pots de miel et supports de communication. Les travaux de préparation pour l'installation de ces ruchers sont estimés à 6 000 euros TTC par site, soit une

enveloppe globale de 102 000 euros pour tout Paris. Je vous demande donc de bien vouloir nous autoriser à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme en lien avec ces travaux.

**M. le MAIRE** : Grâce à toutes ces actions, j'ai reçu un diplôme de la biodiversité de la Métropole du Grand Paris. Je ne suis pas sûr que la Métropole du Grand Paris existe encore dans quelques semaines, mais le diplôme n'en prendra que plus de valeur.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 24 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le MAIRE** : Nous allons passer au DJS 123, c'est Adeline Lamberbourg qui le rapporte. Puisque cette délibération est soumise à notre Conseil, cela va permettre de reprendre contact avec le conseil de quartier qui attend avec impatience. Il s'agit d'une nouvelle vie pour le parking des Deux-Moulins avec une activité dévolue au karting.

**2018 DJS 123 – Grand Paris, Terrain De Jeux – Paris Seine Saint-Denis : Parking des Deux-Moulins (13<sup>ème</sup>) – Convention d'occupation du domaine avec Eko Events pour un complexe de karting électrique**

**Adeline LAMBERBOURG** : Il s'agit du projet Grand Paris Terrain de jeux en lien avec le Département de la Seine Saint-Denis dans le cadre du programme d'accompagnement à la candidature olympique. Dans ce cadre, un appel à projets a été passé en plusieurs phases, la deuxième a eu lieu en mai 2017. On invitait des porteurs de projets à développer, à présenter des projets dans lesquels ils développeraient à leurs frais et risques une activité située sur ce qu'on appelle le domaine intercalaire, donc un domaine de la Ville laissé en convention d'occupation précaire pour une durée limitée. Pour le 13<sup>ème</sup>, c'est le site du parking des Deux-Moulins qui est concerné, situé au 163, rue Nationale, un ancien parking désaffecté depuis 2012, d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup> environ sur trois niveaux. Nous avons retenu dans le jury d'attribution le projet d'une société qui s'appelle Eko Events, qui est une agence de communication événementielle créée en 2007 qui s'est spécialisée dans l'organisation d'événements éco-responsables. Donc il s'agira d'un circuit de karting électrique en intérieur, dans ce parking, comprenant une piste sur deux niveaux décorée dans l'ambiance esthétique de Mario Kart. C'est un projet de karting électrique qui s'adresse à un public large, c'est une offre de loisirs. L'organisateur, en tout cas le porteur de projets, a eu l'intelligence stratégique d'imaginer des partenariats avec les associations locales et les écoles, notamment autour de la question de la formation à la prévention routière et il a joint à son projet une dimension « fablab » dédiée à l'innovation et aux véhicules électriques.

Ce projet a été retenu, l'investissement initial est estimé à 1 800 000 euros environ, pour une redevance versée à la Ville composée d'une part fixe de 30 000 euros et d'un loyer variable qui sera basé sur le montant de l'impôt sur les sociétés au pourcentage de 5 % de cette assiette.

Pour vous dire deux mots des autres candidats, il n'y avait pas foule. Il faut dire que le site est assez contraint. Même si la durée de la convention d'occupation est proposée de dix ans, c'est tout de même

des investissements lourds pour arriver à faire quelque chose et le site présente une hauteur sous plafond de 2 mètres seulement. Donc sur le plan sportif, cela limitait quand même assez fortement les activités qu'on pouvait imaginer.

Il y a eu un autre concurrent qui s'appelle FPV Arena qui proposait de la course de drone en immersion avec une école de pilotage et un fablab de création audiovisuelle. C'était assez intéressant sur le papier mais l'offre semblait assez peu construite et pas vraiment solide sur le plan économique. Donc au final, on a noté 9/20 le projet de drone et 13,5/20 le projet d'écosport de karting. C'est donc ce projet pour lequel nous vous proposons d'adopter cette délibération.

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je le précise à nouveau, nous allons nous rapprocher du Conseil de quartier. Nous attendions que les choses soient formalisées entre le lauréat et la Ville de Paris. Ce n'est pas un gros porteur de projets, donc il fallait qu'il trouve des financements. Cela a pris un peu de temps mais maintenant que les choses sont enclenchées, nous allons pouvoir organiser tout cela.

Je sou mets ce projet de karting à vos suffrages. DJS 123, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le MAIRE** : Nous passons au DDCT 3 pour des subventions aux associations qui interviennent dans les quartiers populaires.

**2018 DDCT 3 – Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires**

**Adeline LAMBERBOURG** : Cette délibération se rapporte à la Politique de la Ville et plus précisément aux conventions pluriannuelles d'objectifs qui sont fixées pour une durée de trois ans entre la Ville et les associations les plus structurantes qui agissent pour la Politique de la Ville.

Cette délibération vous propose d'adopter des avenants à ces conventions et fixe le montant du soutien à ces associations au titre de l'exercice 2018.

Cinq associations sont concernées :

- les Ateliers pluriculturels qui organisent des ateliers sociolinguistiques et de médiation culturelle : 4 500 euros pour les projets atelier de socialisation, accès au droit et médiation sociale, 6 000 euros pour l'animation socioculturelle et interculturelle ;
- le centre Alpha Choisy, atelier sociolinguistique : 13 500 euros pour l'intégration des migrants ;
- Courant d'art frais qui est une association qui se dédie à l'accès à la culture et aux pratiques artistiques des habitants du quartier Kellermann-Paul Bourget. Les montants sont de 13 000 euros pour la gestion de l'espace Bièvre et de 6 500 euros pour des actions de médiation culturelle en faveur des 9-14 ans, par la réalisation d'un spectacle vivant ;
- l'Association pour la formation et l'intégration des familles qui s'occupe d'intégration à la scolarité et d'actions culturelles et sportives, quartier Souham Nationale. La somme est de 2 000 euros pour des ateliers sociolinguistiques et de vie pratique et lien social ;

- l'association Macao Ecritures qui est spécialisée dans l'organisation de l'écriture et d'évènements dans le quartier Amiral-Mouchez : 13 500 euros pour dynamiser la vie sociale et l'implication active de la jeunesse et 6 500 euros pour sensibiliser les jeunes au choix de formation et découvrir les horizons professionnels.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. Un membre du Conseil souhaite-t-il intervenir sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DDCT 3, qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le MAIRE** : Francis Combrouze rapporte le DLH 39. Il s'agit d'un programme de réhabilitation pour la résidence de la RIVP, 129 boulevard Masséna.

<b>2018 DLH 39 – Réalisation 129, boulevard Masséna (13<sup>ème</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP</b>
---

**Francis COMBROUZE** : Il s'agit d'un ensemble de logements très important, 427 logements, six bâtiments des années 30 en briques. Cette réhabilitation thermique comprendrait :

- des systèmes d'isolation des toitures-terrasses qui ne sont aujourd'hui pas isolées ;
- le remplacement de l'ensemble des huisseries et des portes-fenêtres menuiserie, porte palière sécurisée ;
- mise en place d'une ventilation mécanique co-réglable de classe A ;
- le remplacement des chaudières à gaz qui chauffent ces logements ;
- le remplacement des pompes à chaleur existantes, des robinets thermostatiques apposés sur les radiateurs ;
- le remplacement des ballons d'eau chaude sanitaire.

En complément, il y aurait des travaux de mise en sécurité ou mise aux normes électriques selon les dates de réfection des appartements, pour l'ensemble de la résidence, ainsi que d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et des travaux de sécurité incendie.

Les façades seraient donc simplement ravalées puisqu'il n'est pas possible avec cette brique d'avoir une isolation par l'extérieur. Il est attendu un gain de consommation énergétique de 83 KWh/m<sup>2</sup> par an.

La concertation n'a pas débuté puisque la RIVP n'envisage pas de désigner d'entreprise avant 2019, mais il y aura une négociation avec les locataires pour voir la manière dont la participation de 50 % des économies attendues pour les économies d'énergie pourrait contribuer au programme.

Il est attendu de cette délibération une subvention de la Ville de 3,6 millions d'euros à un coût total de l'opération de travaux estimé ce jour de 13,6 millions d'euros, donc financés par l'essentiel par un prêt auprès de la Caisse des dépôts de 10 millions d'euros.

Il est probable qu'au vu des coûts définitifs de l'opération, on revienne vers vous pour délibérer sur la garantie de l'emprunt que devra souscrire la RIVP auprès de la Caisse des dépôts.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. J'en profite pour indiquer qu'il y a énormément de cités du 13<sup>ème</sup> qui entament des rénovations, des réhabilitations, c'est le terme exact. C'est un énorme travail pour Francis Combrouze, plus encore pour Marie-José Raymond-Rossi qui les suit ensuite une fois le programme démarré.

Ces réhabilitations concernent beaucoup de logements en briques, avec toute la difficulté pour mener des réhabilitations dans des logements habités, très contraints, avec de petites pièces et souvent des salles d'eau à refaire entièrement. Donc vous imaginez à quel point ce peut être compliqué. Mais comme l'a dit Francis Combrouze, il n'est pas encore temps de rencontrer les locataires. Nous le ferons évidemment comme pour toutes les opérations. Le démarrage des travaux n'est pas prévu pour cette année mais nous organiserons la concertation cette année.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais vous demander de l'approuver. DLH 39, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le MAIRE** : Marie José Raymond-Rossi va nous présenter le DLH 47, la composition de la conférence du logement.

#### **2018 DLH 47 – Composition de la conférence du logement**

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Cette délibération vous demande de bien vouloir approuver la composition de la conférence du logement pour le territoire parisien, prévue par la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017.

Cette conférence aura le soin de définir les orientations relatives aux attributions de logements et des mutations sur notre territoire.

Dans un souci d'améliorer le vivre ensemble et de lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale, cette loi précise les critères de priorité en matière d'attribution de logements sociaux et fixe des objectifs d'attribution à des publics prioritaires.

La loi Egalité et citoyenneté fixe pour objectif majeur une plus grande mixité sociale à l'échelle des quartiers et des immeubles :

- en affirmant les principes d'égalité des chances pour l'accès au parc social ;
- en mettant à jour les critères de priorité pour l'attribution d'un logement social ;
- en étendant à l'ensemble des partenaires l'obligation de loger un pourcentage minimum de 25 % de ménages bénéficiaires du DALO ou à défaut, prioritaires au sens du Code de la construction et de l'habitat.

Il s'agit donc de personnes en situation de handicap, de mal logées, victimes de violences familiales, hébergées par des tiers, menacées d'expulsion sans relogement.

Je voudrais signaler au passage que la Ville de Paris attribue déjà plus de 23 % de son contingent, conventionné à des ménages DALO par le système de la cotation ou via l'accord collectif départemental et que l'utilisation de la cotation lui permet également de répondre pleinement aux objectifs posés par la loi en ce qui concerne les publics définis comme prioritaires.

Donc la composition – c'est ce qui nous est demandé ce soir d'approuver – de la conférence du logement est constituée de trois collèges, chacun composé de 22 représentants :

- Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales, c'est à ce titre qu'y siègeront Mme la Maire de Paris et les 20 maires d'arrondissement ainsi que le représentant de la Métropole du Grand Paris.
- Le second collège est composé de représentants des réservataires et des professionnels intervenant dans le champ des attributions, notamment l'Etat, les bailleurs sociaux, l'AORIF, la Poste, la RATP, l'APHP etc.
- Le troisième collège est composé de représentants des usagers, des locataires également, ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, les associations de locataires, l'ADIL 75, je ne vais vous donner que quelques exemples : la fondation de l'Abbé Pierre, Emmaüs Solidarité, Droit au logement et le Secours populaire etc.

La liste est dans la délibération.

**Edith GALLOIS** : Si nous comprenons l'intérêt d'une mesure qui viserait à faire converger à l'échelle d'une intercommunalité les orientations en matière d'attribution de logements sociaux des différentes communes membres, pour Paris qui n'est pas une intercommunalité mais une commune département établissement public territorial, la politique d'attribution des logements est déjà de fait unifiée, sauf en ce qui concerne par exemple l'application du système de cotation dans l'appréhension de la demande. Cette conférence du logement aurait un sens si les attributions de logements sociaux parisiens se faisaient en cohérence avec les autres EPT à l'échelle métropolitaine ou régionale.

Du coup, on ne comprend pas bien en fait les apports de cette mesure par rapport à ce que prévoient l'accord collectif départemental, l'accord-cadre régional, les dispositions de la loi Egalité citoyenneté, la charte des mutations, le système de cotation qui devrait être généralisé. On ne comprend pas bien non plus la cohérence de la politique de la Mairie en matière d'attribution des logements sociaux.

La Mairie dit qu'elle veille à une politique territoriale équilibrée mais elle continue à matraquer des arrondissements déjà saturés en logements sociaux comme le 20<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup>, le 14<sup>ème</sup> et le nôtre en particulier, le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

La Mairie répète à l'envi vouloir privilégier le logement des classes moyennes dans le parc social, or la loi l'oblige désormais à faire plus de place au public prioritaire. On ne comprend plus quelle serait la priorité de la Mairie en matière de logement social : logement social pour tous ou principalement pour les plus modestes ?

Il aurait été intéressant que cette conférence soit l'occasion d'aborder des pistes d'évolution de la politique du logement social pour lever les freins structurels à la mobilité dans le parcours social, à savoir la segmentation, l'inadaptation de l'offre du parc social à la demande, le droit au maintien à la vie dans les lieux, les niveaux de loyer peu incitatifs à la sortie du parc social.

Tout ceci n'est pas prévu, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

**M. le MAIRE** : J'ai écouté la diatribe avec intérêt.

Il y a pas mal de choses sur lesquelles nous avons progressé, notamment les questions des mutations. Je me suis personnellement impliqué sur ces sujets, notamment pour essayer de faire en sorte que les choses soient plus fluides, plus compréhensibles aussi pour les demandeurs de logements et notamment les demandeurs d'échanges.

Mais c'est vrai que les lois successives vont toutes dans le même sens. Moi-même, je suis dubitatif sur ce qui sous-tend tout cela et notamment dans les grands centres urbains.



Je pense que la première erreur, c'est de ne pas distinguer les politiques du logement dans les grands centres urbains et dans les zones plus détendues. Quand on pousse à vendre des logements, par exemple, cela n'a aucun sens à Paris, pour ne prendre que cet exemple. Quand on dit qu'il faut réserver les logements aux gens qui sont en très grande précarité, cela me semble être beaucoup plus critiquable à Paris où les classes moyennes ont beaucoup de mal à retrouver un logement dans le privé.

Donc, nous faisons avec cette situation-là, avec un cadre législatif qui existe et puis, à partir de ce cadre législatif qui est une contrainte, nous essayons d'avancer sur un certain nombre de sujets. Je citais notamment la question des mutations sur lesquelles nous avons bien avancé et avec la Ville de Paris et avec la Préfecture qui est le représentant de l'Etat.

Mais sinon, cette conférence du logement va être l'occasion d'aborder, me semble-t-il, toutes les questions. Il n'est pas question de corseter les choses. Nous y sommes associés et je n'ai pas l'habitude de limiter mes interventions aux sujets qu'on m'impose. Les sujets sont intéressants et je pense que c'est bien de faire le point sur ces questions et sur leurs avancées.

D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc le DLH 47, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 28 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 4 (LES ELUS DES GROUPES LR ET UDI-MODEM)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. le MAIRE** : Nous allons passer maintenant à la petite enfance.

<b>2018 DFPE 33 – Crèche collective située 16, promenade Claude Lévi-Strauss (13<sup>ème</sup>) – Convention de gestion avec Paris Habitat</b>
--

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'une convention qui fixe les modalités de recouvrement des prestations de fournitures d'eau et de chauffage pour la crèche collective, qui est située 16, promenade Claude Lévi-Strauss. C'est une crèche de 30 places qui a été livrée très récemment et qui s'inscrit en fait dans un programme mixte avec la crèche multi-accueil de 30 berceaux, 75 logements sociaux, 3 locaux commerciaux. Donc il y a la nécessité, pour régler les modalités de recouvrement des prestations fournies par Paris Habitat, de signer cette convention.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. Nous allons bientôt l'inaugurer aussi, enfin j'espère. Il y a une date d'inauguration ?

**Johanne KOUASSI** : Non.

**Marie José RAYMOND ROSSI** : Cela va peut-être se faire en même temps que l'inauguration des logements ?

**M. le MAIRE** : Pourquoi pas mais si les logements sont inaugurés le 1<sup>er</sup> février, il faut que cela soit organisé rapidement.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce nouvel établissement ? Je n'en vois pas. Donc DFPE 33, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le MAIRE** : Toujours Johanne Kouassi, cette fois-ci pour parler des jardins d'enfants et des conventions avec Paris Habitat.

<b>2018 DFPE 36 – Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat – Convention-cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat</b>
--

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'une délibération sur la convention-cadre d'objectifs qui est signée avec Paris Habitat concernant cette fois-ci les jardins d'enfants pédagogiques.

Il s'agit d'un plan de modernisation qui doit toucher l'intégralité de ces jardins d'enfants Paris Habitat avec quatre volets :

- la rénovation de plus de 20 % du parc des jardins d'enfants ; pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement cela va concerner le jardin d'enfants Paris Habitat situé rue Dupuy-de-Lôme dont les travaux sont programmés pour l'année prochaine ;
- la mise en place d'un nouveau tarif progressif d'accès à ces structures, donc jardins d'enfants Paris Habitat ;
- l'ouverture de nouveaux droits pour les agents de la petite enfance dépendant de Paris Habitat de façon à leur permettre d'adopter le statut de fonctionnaire de la Ville et de bénéficier des mêmes avantages de mobilité, promotion et ainsi de suite ;
- la valorisation du projet pédagogique qui est porté par ces structures avec la réalisation d'une étude qui permet vraiment d'apprécier l'apport éducatif des jardins d'enfants Paris Habitat.

Ce qui est soumis au vote, c'est cette convention-cadre d'objectifs qui contient ce plan de modernisation avec les volets que je viens de décrire.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. Cela va compléter le programme de constructions neuves mais aussi le gros programme de rénovation déjà engagé depuis longtemps.

**Anne-Christine LANG** : J'ai deux questions.

La première porte sur le jardin d'enfants innovant accueillant les 0-6 ans, pour savoir exactement de quoi il retourne. Je voulais savoir si cela était dans le 13<sup>ème</sup> par hasard mais je n'en suis pas certaine. La deuxième porte sur le jardin d'enfants Dupuy de Lôme qui doit être rénové prochainement je crois, et pour lequel avait été évoqué pour le coup un projet innovant qui permettait d'accueillir un grand nombre d'enfants handicapés dans une structure un peu mixte et permettant une prise en charge des enfants handicapés avec un personnel plutôt spécialisé et plutôt dédié sachant qu'à l'heure actuelle, dans les jardins d'enfants de Paris Habitat sont accueillis un grand nombre d'enfants handicapés qui ne bénéficient pas d'une prise en charge suffisante selon les médecins de PMI.

Donc, je voulais savoir si ce projet innovant avait été retenu dans le cadre de la convention. Merci.

**Johanne KOUASSI** : En ce qui concerne l'accueil des enfants porteurs de handicap, cela fait toujours partie des objectifs de ce projet, objectifs qu'on partageait avec Paris Habitat et la DFPE. En effet, c'est

une problématique et il est important de garantir un accueil adapté pour ces enfants. Ce projet s'inscrit pleinement dans cet objectif comme il l'a été depuis le départ et ce depuis plusieurs années.

**M. le MAIRE** : Je me permets de compléter, l'objectif affiché c'est un tiers d'enfants porteurs de handicap.

**Johanne KOUASSI** : En ce qui concerne le jardin innovant expérimenté, à ma connaissance, le 13<sup>ème</sup> arrondissement ne fait pas partie des territoires retenus pour cette expérimentation, donc là pour le coup je n'ai pas forcément les éléments parce que cela ne nous concerne pas directement.

**M. le MAIRE** : Merci. Pas d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Donc DFPE 36, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le MAIRE** : Je laisse la parole à Annick Olivier qui va présenter le DFPE 3. Il s'agit de concilier vie familiale et vie professionnelle, avec une subvention à une association qui concerne le 13<sup>ème</sup>.

<b>2018 DFPE 3 – Concilier vie familiale, vie professionnelle – Subventions (169 000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>)</b>
--

**Annick OLIVIER** : Depuis 2015, Mômartre a ouvert une antenne qui s'appelle Môm'Tolbiac au 72, rue Jeanne-d'Arc qui offre un accueil après l'école aux familles. Il reçoit à peu près 95 enfants et 75 familles et cela permet un accueil jusqu'à à peu près 20 heures qui dépanne bien les familles.

Le projet est en plus intéressant puisqu'en fait, il y a des animations autour d'activités artistiques, faites avec des artistes, ce qui est aussi un moyen de soutenir l'activité artistique.

Je pense que cette association fait une offre très intéressante notamment dans le quartier où elle s'adresse. Cela concerne des enfants qui viennent de cinq ou six écoles.

**M. le MAIRE** : Ils ont une difficulté en ce moment avec les emplois aidés. Nous allons nous rapprocher des services de la Ville et des services de l'Etat pour essayer de trouver une solution parce qu'une bonne partie de leurs emplois reposent sur ces emplois aidés. .

**Geneviève DOURTHE** : Juste un tout petit élément à ajouter sur les services que rend cette association.

Cela paraît un détail mais cela n'en est pas un. Ils vont chercher les enfants dans les écoles. Ce détail n'en est pas un dans la mesure où cela permet effectivement aux parents et notamment aux mères seules qui sont très représentées, dont les enfants sont bien représentés dans l'association Mômartre, d'être pris en charge en soulageant grandement les parents dont la mère, pour la prise en charge de leurs enfants à l'issue de l'école.

Nous souhaiterons effectivement que ce type d'initiative puisse se diffuser dans Paris, notamment dans notre arrondissement. Merci.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. Remarque tout à fait pertinente.  
DFPE 3, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### COMMUNICATION

**M. le MAIRE** : Je laisse la parole à Annick Olivier pour présenter une délibération qui concerne un collège, qui ne sera pas votée mais simplement présentée.

**2018 DASCO 1-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros)**

**Annick OLIVIER** : C'est une dotation complémentaire qui concerne un certain nombre d'établissements de l'arrondissement. Une dotation de fonctionnement concerne Triolet et Moulin-des-Prés qui globalement fait un peu plus de 14 000 euros et un complément de dotation pour les travaux en investissement qui concerne Braque, Flaubert, Moulin-des-Prés et Thomas Mann.

**M. le MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'interventions ?  
Nous allons passer aux vœux pour conclure notre Conseil d'arrondissement.

### VŒUX

**M. le MAIRE** : Nous avons quatre vœux. Vous avez reçu sur table trois vœux puisqu' un vœu de substitution est proposé. Il rassemble deux des vœux présentés par Jean-Noël Aqua et le groupe communiste.

**V13 2018 01 – Vœu relatif à la grève dans la cité scolaire Claude Monet Déposé par Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche**

*« Considérant la grève débutée le 11 janvier à la cité scolaire Claude Monet liée aux difficultés croissantes pour l'aide et l'encadrement des élèves tant au collège qu'au lycée,  
Considérant son suivi par de nombreux personnels syndiqués et non syndiqués,  
Considérant que les revendications de cette grève portent sur la qualité du service d'éducation fourni aux élèves : réduction des horaires d'ouverture du CDI, insuffisance de l'accompagnement par des AVS des élèves porteurs de handicap, manque de deux postes de surveillants,  
Considérant que ces difficultés sont la conséquence de la politique gouvernementale en matière de réduction des contrats aidés, et d'austérité,*

*Considérant que les difficultés du service public d'éducation sont liées entre autres à l'augmentation constante du nombre d'élèves à moyens humains et financiers décroissants,*  
*Considérant que les difficultés matérielles des établissements parisiens vont s'accroître avec la baisse annoncée de 54 emplois d'enseignants du second degré à la rentrée prochaine,*  
*Considérant que le dédoublement des classes de CP aboutit à la suppression de projets « Plus de maîtres que de classe » en éducation prioritaire, qui étaient pourtant bâtis autour des réalités pensées par les écoles volontaires.*  
*Sur proposition de Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, le Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu*  
*Que le Rectorat donne les moyens suffisants à la cité scolaire Claude Monet afin de répondre aux revendications d'ouverture du CDI, de création de postes de surveillants et d'AVS en nombre suffisant eu égard aux besoins ».*

**Jean-Noël AQUA** : Ce vœu prend appui sur la grève d'il y a deux semaines à la cité scolaire Claude Monet qui n'est pas évidemment parmi les lycées les plus en difficulté du 13<sup>ème</sup> mais qui souligne un certain nombre de difficultés concrètes dans le service public d'éducation aujourd'hui : difficultés relatives aux horaires d'ouverture du CDI, difficultés relatives au nombre de personnels encadrant, de surveillants, et difficultés liées à l'insuffisance en fait de personnels de type AVS en particulier pour s'occuper des élèves porteurs de handicap.

Ce sont des revendications qui sont remontées, qui montrent concrètement la déclinaison locale d'un certain nombre de choses que l'on peut dénoncer par ailleurs, le manque de moyens pour l'éducation en général, manque de moyens en tout cas à la hauteur des besoins, eu égard aux besoins qui sont avérés. C'est assez représentatif que même dans un lycée comme Claude Monet, les difficultés apparaissent. Difficultés qui risquent d'augmenter puisque l'année prochaine, on apprend qu'il va y avoir 54 postes en moins sur Paris. Connaissant les difficultés qui resurgissent plus ou moins en fonction de mouvements de grève qui peuvent apparaître, ces difficultés probablement vont encore s'accroître avec cette diminution du nombre d'emplois, puisqu'évidemment il n'y a pas que la question des moyens. Il n'empêche que la question des moyens n'est pas négligeable.

Donc, on attire votre attention sur ce fait et on demande par ce vœu, notre Conseil demande au Rectorat :

- de revenir sur la réduction des horaires d'ouverture du CDI ;
- de créer des postes de surveillants.

Cela a été expurgé dans le vœu sur lequel nous allons voter. Mais en tout cas, il nous semble important de rappeler la question de la problématique des enfants porteurs de handicap et que l'insuffisance du nombre d'AVS peut poser un certain nombre de problèmes au quotidien dans les classes. Même si ce n'est pas dans le vœu au final sur lequel nous allons voter, je pense que c'est important de le rappeler même si c'est quelque chose qui est plus général. Encore une fois, le fait que même Monet ait des problèmes est assez révélateur. Je vous remercie.

**M. le MAIRE** : Annick Olivier va présenter le vœu de substitution et puis nous ouvrirons le débat si nécessaire.

**V13 2018 05 – Vœu relatif à la grève dans la cité scolaire Claude Monet Déposé par Jean-Noël Aqua, Annick Olivier et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche et du groupe Socialiste et apparentés**

*« Considérant la grève du 11 janvier à la cité scolaire Claude Monet liée aux difficultés croissantes pour l'aide et l'encadrement des élèves tant au collège qu'au lycée,  
Considérant que les revendications de cette grève portent sur la qualité du service d'éducation fourni aux élèves notamment la réduction des horaires d'ouverture du CDI,  
Considérant que 7,9 ETP surveillants ne permettent pas un encadrement suffisant des élèves sur les temps hors classe,  
Considérant que, si la baisse attendue des effectifs dans l'académie de Paris est de 536 élèves, la démographie dynamique du 13<sup>ème</sup> arrondissement laisse prévoir une augmentation des effectifs dans l'arrondissement, ce qui est le cas du collège Monet où les effectifs attendus sont de 539 élèves,  
Considérant que les conditions d'un accueil bienveillant des élèves porteur de handicap doivent être prises en compte,  
Considérant que la baisse annoncée de 54 emplois d'enseignants du second degré à la rentrée prochaine risque de contribuer à fragiliser des établissements,  
Le Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que le Rectorat :  
Prenne en compte l'évolution des effectifs des établissements pour une allocation équitable des moyens,  
Donne les moyens suffisants à la cité scolaire Claude Monet pour permettre une ouverture du CDI conforme aux besoins des élèves,  
Renforce les moyens en surveillants pour mieux encadrer les élèves. ».*

**Annick OLIVIER** : Juste en complément, si sur Paris il y a une baisse démographique des élèves, sur l'arrondissement, on a une dynamique qui est autre et donc on a plutôt des effectifs qui restent stables, voire qui augmentent un peu.

Claude Monet, les effectifs prévus c'est 539 élèves ; c'est quand même une cité scolaire qui est dynamique, qui attire les élèves. Donc, ce qui est demandé c'est que le Rectorat en tienne compte dans l'allocation des moyens pour que les établissements soient traités le plus équitablement possible.

C'est vrai que le CDI, si les ouvertures sont plus larges, est quand même plus confortable pour les élèves, surtout quand on demande de faire des efforts sur les travaux personnels, cela peut être quelque chose de bienvenu.

Concernant les AVS, je vous rappelle juste qu'en fait, pour les allocations des personnes qui accompagnent les enfants en situation de handicap dans leur vie scolaire, c'est la MDPH qui fixe le taux d'allocation d'accompagnement et qu'ensuite le Rectorat recrute les personnes et les met à disposition des enfants. Sachant quand même que sur ce domaine-là, il faut reconnaître que des efforts ont été faits avec un nombre de postes relativement conséquent et un effort pour avoir un recrutement beaucoup plus fluide puisque le Rectorat travaille de plus en plus en amont avec la MDPH pour prévoir les recrutements nécessaires à la rentrée suivante, même si les notifications MDPH arrivent au fil du temps, ce qui n'est pas toujours simple pour pourvoir assez rapidement à l'accompagnement des enfants.

Pour les surveillants, avec les échanges que nous avons pu avoir avec la proviseure, il est sûr que lorsqu'il y a plus de surveillants, c'est plus facile pour encadrer les enfants. Donc, je pense que notre

vœu permet un peu d'attirer l'attention sur cette cité scolaire qui en effet n'est pas celle qui a le plus de difficultés dans notre arrondissement.

**M. le MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Edith Gallois.

**Edith GALLOIS** : Je partage ces propositions qui sont faites dans ce vœu qui me paraissent tout à fait équilibrées et justifiées. Cela ne me pose pas de problème de dire quand les choses sont bien, donc je le dis. Nous le voterons.

**M. le MAIRE** : Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ? Frédéric Benhaim.

**Frédéric BENHAIM** : Merci. Ce qui est vrai c'est qu'il faut tenir compte de la dynamique démographique dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et je pense que le vœu a le bienfait de porter l'attention des pouvoirs publics sur celle-ci parce qu'on ne peut pas avoir une vision uniforme des territoires et que d'autre part, on sait qu'il y a des besoins. Donc merci pour l'initiative de ce vœu puisque je pense que c'est utile.

**M. le MAIRE** : Merci. Pas d'autres demandes d'interventions ? Donc, je sou mets le vœu de substitution, avec l'accord évidemment de Jean-Noël Aqua, à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1 (MME ANNE CHRISITINE LANG)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

**M. le MAIRE** : Nous allons passer aux autres vœux. Je dirai un mot en préambule. Vraiment, je souhaiterais que les vœux qui ont trait à la politique nationale soient limités au maximum. On peut toujours dire que tout ce qui a trait à la politique nationale a une implication dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

La question des sans domicile est un sujet tout à fait particulier, évidemment, avec des lieux d'hébergement particulièrement nombreux dans le 13<sup>ème</sup>. Nous avons donc travaillé pour reprendre la formulation de départ afin d'essayer de trouver une formulation qui nous rassemblerait davantage.

Simple ment, j'aimerais rappeler que si nous pouvions les uns et les autres, dans nos différences politiques, éviter que le conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement soit le réceptacle de débats d'autres natures, ce serait bien. J'ai rappelé à plusieurs reprises qu'à certains moments, je ne m'interdirais pas de repousser un vœu par principe, parce qu'il n'aurait pas de lien avec notre arrondissement.

Là, nous avons fait ce travail de discussion. Je vais laisser la parole à Jean-Noël Aqua. Je vais lui proposer de présenter ensemble les deux vœux suivants puisque le vœu de substitution concerne ces deux vœux. Puis Geneviève Dourthe qui a travaillé en lien avec les différents groupes politiques de la majorité pour déposer le vœu de substitution, le présentera.

V13 2018 02 – Vœu relatif à la volonté du Gouvernement de trier les personnes migrantes dans les centres d'hébergement d'urgence, déposé par Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche
--

*« Considérant la circulaire du 12 décembre du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Cohésion des territoires demandant la création « d'équipes mobiles » pour contrôler la situation administrative des personnes hébergées,*

*Considérant que l'accès à l'hébergement d'urgence, parce qu'il touche à la dignité humaine et à la préservation de la vie elle-même, est inconditionnel en France, quelle que soit la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abri,*

*Considérant que cette circulaire porte gravement atteinte au principe fondamental inscrit dans la loi à l'article L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »,*

*Considérant le communiqué du Front National, daté du lundi 11 décembre 2017, saluant la politique d'Emmanuel Macron et de Gérard Collomb sur le dispositif du tri des migrants, y voyant « une victoire politique » de la part de l'extrême-droite française,*

*Considérant qu'on ne combat pas le Front national en appliquant sa politique,*

*Considérant que ce tri demandé par le gouvernement a été dénoncé par le monde associatif,*

*Considérant que le Secours Catholique, Médecins sans Frontière, Emmaüs, la Fondation Abbé-Pierre et vingt autres associations ont saisi le 11 janvier 2018 le Conseil d'État en vue d'obtenir la suspension de la circulaire visant à trier les migrants,*

*Considérant que Jacques Toubon, Défenseur des Droits, a condamné ce durcissement qui surpasse toutes les actions des gouvernements précédents, quelle qu'ait été leur couleur politique, dénonçant « une défaillance nette par rapport aux droits fondamentaux » et un risque de « condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme »,*

*Considérant que la position du gouvernement, qui demande de trier les personnes là où elles ont pu trouver refuge, des soins et de la nourriture, porte atteinte aux droits de l'homme et aux valeurs françaises d'humanisme et de fraternité, suscitant la réprobation par de très nombreuses personnes de l'ensemble du spectre politique,*

*Considérant par exemple que Raphaël Pitti, médecin spécialiste de la médecine de guerre, a rendu la Légion d'honneur que le président de la République lui avait remise en juillet dernier pour protester contre le traitement réservé aux personnes migrantes en France,*

*Considérant l'opposition de Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité, rappelant que « l'accueil inconditionnel constitue l'honneur de la République »,*

*Considérant que le Secrétaire général du Secours Catholique a indiqué que le temps d'une « entrée en résistance » était venu,*

*Considérant qu'alors que l'Etat faillit à sa mission d'accueil et d'aide aux plus démunis, de très nombreux citoyens se mobilisent au quotidien pour les accueillir dignement, quitte à risquer des condamnations en justice, et viennent ainsi en aide aux migrants partout à Paris et en France,*

*Considérant que, face à cette levée de boucliers, le gouvernement a annoncé une « concertation » sans pour autant retirer la circulaire,*

*Considérant que le gouvernement prépare dans l'opacité la présentation au Parlement d'une loi « asile et immigration »,*

*Considérant que Paris et notamment le 13<sup>e</sup> arrondissement, fut par son histoire et demeura par ses valeurs, une ville refuge,*

*Considérant que Paris, ville d'immigration, fidèle aux valeurs européennes d'accueil, a toujours fait du respect de la dignité humaine une priorité politique en conformité avec le droit international,*



*Sur proposition de Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, le Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu*

*Que la Ville de Paris interpelle, d'ici le 15 février 2018, le Président de la République, M. Emmanuel Macron, et chacun des Parlementaires de Paris dans le respect de la représentation politique :*

*Pour demander le retrait immédiat de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République française et au droit international, évitant ainsi une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme qui déshonorerait la France ;*

*Pour s'assurer que l'accueil inconditionnel soit préservé dans la future loi « asile et immigration », et dans la pratique ;*

*Pour que l'Etat, quel que soit le degré de coopération des communes, ouvre de nouvelles places d'hébergement pour accueillir les personnes ayant fui leur pays pour chercher refuge en Europe et particulièrement en France ;*

*Que la Ville de Paris, dans le cas d'un maintien de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République française, s'engage fermement :*

*Au respect des valeurs européennes et des droits humains dans notre capitale et assume son rôle de ville refuge ;*

*A ne pas appliquer, en conséquence, la circulaire du 12 décembre dans les centres d'hébergement relevant du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). »*

**Jean-Noël AQUA** : Dans notre esprit, le but de ce vœu était d'attirer effectivement l'attention du conseil d'arrondissement sur un sujet qui est particulièrement vif, en particulier sur Paris, sur la question de l'accueil des migrants et des SDF et en particulier du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Le premier vœu a trait à la « fameuse », si je puis me permettre, circulaire Collomb du 12 décembre, visant à demander le tri des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence.

Je voulais rappeler déjà que l'hébergement d'urgence est censé de par la loi jusqu'à présent être inconditionnel, quelle que soit la nationalité et la situation administrative. Je rappelle aussi l'article du Code de l'action sociale et des familles qui fait force de loi, qui dit que toutes personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Nous le savons, les différents conflits en particulier le conflit en Syrie ont amené un certain nombre de gens à fuir, à fuir une mort certaine pour certains, à fuir, indépendamment du conflit en Syrie, une misère économique dans d'autres pays. Le devoir basique d'humanité voudrait qu'effectivement, notre pays et notre ville en particulier, comme elle sait le faire, accueille ces personnes en détresse. Qu'on ne vienne pas me dire effectivement comme on peut l'entendre, que ce serait un appel d'air, qu'on ne serait pas responsable etc. On est très, très, très en-deçà du minimum de ce que l'on peut faire. Il suffit de comparer avec l'Allemagne, qu'on prend souvent en référence, qui a accueilli plus de dix fois plus de migrants. Nous on est à 50 000 sur la période 2015-2016. Les Allemands sont à plus de 500 000, la Suède à plus de 100 000. On est très, très, très loin d'assumer notre part de l'accueil que l'on devrait faire.

On s'en doute par cette circulaire, évidemment, le Gouvernement doit aller pêcher un peu sur sa droite extrême ou sur son extrême droite. Je prendrai juste Jérôme Dubus que vous connaissez, qui fait partie de cet attelage hétéroclite. L'immigration est un problème majeur et un problème français particulièrement. Donc on voit bien où lorgne et où le strabisme va avec ce genre de mesure. Mais cette circulaire, d'un côté évidemment elle séduit. Le Front national a fait un communiqué louant la circulaire

Collomb, mais de l'autre côté évidemment, il faut en payer les frais politiques. Vous avez tout un tas d'associations qui ne sont pas réputées pour faire partie des associations qui ont l'habitude de protester politiquement, etc : Secours catholique, Médecins sans frontière, Emmaüs, la Fondation Abbé Pierre etc. Elles ont saisi le Conseil d'Etat, elles ont claqué la porte du ministère. On est vraiment face à une circulaire. Il y a vraiment un avant et un après en fait, que le Gouvernement, en tout cas avec cette circulaire, est en train de faire. Même Jacques Toubon, défenseur des droits, le secrétaire général du Secours catholique, François Sureau le fameux visiteur du soir d'Emmanuel Macron, etc. La liste est longue de tous les opposants à cette circulaire.

Donc, je pense que vu la gravité et vu ce que cette circulaire introduit dans notre régime politique, il est important de rappeler et de demander, d'exiger le retrait évidemment de cette circulaire qui est en contradiction avec la loi et de rappeler l'accueil inconditionnel qui doit être fait et qui peut être discuté dans une future loi. Mais en tout cas, au moins rappeler que l'accueil inconditionnel doit être préservé et que quel que soit – c'est l'objet de notre vœu – le degré de coopération des communes, l'Etat ouvre de nouvelles places d'hébergement pour accueillir les personnes ayant fui leur pays. C'était un premier vœu sur cette question des migrants.

Vous nous avez proposé de fusionner avec un autre vœu qui n'était pas forcément sur le même sujet mais avec des conséquences qui peuvent effectivement être en intersection sur la question des personnes sans domicile fixe, puisque là effectivement, nous avons tous écouté avec attention notre nouveau président de la République déclarer en juillet dernier, là je cite, c'est un verbatim : « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois. La première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et d'hommes dans les rues. »

**V13 2018 03 – Vœu relatif à la promesse non tenue du Gouvernement d'assurer que plus personne ne soit à la rue fin 2017 Déposé par Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche**

*« Considérant que le Président de la République avait déclaré en juillet 2017 lors d'un déplacement à Orléans : « D'ici à la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois », « la première bataille : loger tout le monde dignement. Je veux partout des hébergements d'urgence. Je ne veux plus de femmes et hommes dans les rues. » ,*

*Considérant que le Samu social de Paris est toujours saturé et que seulement 30% des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri,*

*Considérant donc que cet objectif est loin d'avoir été atteint,*

*Considérant que cette situation est demeurée inchangée, en toute logique, car aucune action à la mesure du défi n'a été prise par l'Etat depuis l'été,*

*Considérant de surcroît les propos indignes tenus le 29 décembre par le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement qui soutenait que les capacités d'accueil étaient globalement satisfaisantes en fin d'année mais que le gouvernement ne pouvait être blâmé pour les situations de celles et ceux qui sont à la rue qui seraient censé.e.s vouloir y rester,*

*Considérant que, pour sa part, la Ville de Paris ne relâche pas ses efforts pour la mobilisation de tout son patrimoine intercalaire pour y faire de l'hébergement d'urgence,*

*Considérant que la Ville a proposé à l'Etat des sites mobilisables qu'il n'a pas souhaité ouvrir en centre d'hébergement,*

*Considérant l'engagement du 13e arrondissement à trouver des solutions d'hébergement humainement acceptable pour les plus démunis,*

*Considérant que l'Etat n'a toujours pas donné d'explication, par exemple, quant à l'impossibilité évoquée d'utiliser les lits vides du Val de Grâce pour y accueillir des personnes sans abri,*

*Considérant que l'Etat ne fournit pas les efforts nécessaires pour ouvrir des places dans les départements franciliens carencés,*

*Sur proposition de Jean-Noël Aqua et des élus du groupe Communiste – Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 13ème arrondissement émet le vœu que :*

*La ville maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'Etat mais poursuive parallèlement son combat pour des ouvertures de centres plus nombreuses, en particulier dans l'ouest parisien et dans les départements limitrophes sous-dotés tels que les Hauts de Seine.*

*Que l'Etat se donne réellement les moyens de ne plus laisser personne dormir dehors faute de places disponibles en centre d'accueil. »*

**Jean-Noël AQUA** : Aujourd'hui, force est de constater que seuls, d'après les statistiques, 30 % des appels au 115 peuvent aboutir à une mise à l'abri et force est de constater qu'il y a encore énormément et beaucoup trop de personnes qui sont à la rue et c'est inacceptable. Alors, certains pourraient avec un esprit malin ; dire : encore une promesse non tenue, c'est terriblement l'ancien monde ! excusez-moi de la petite saillie. Mais aucune action surtout, et c'est cela le problème, n'a été entreprise par l'Etat pour répondre à cette grande déclaration. En particulier sur Paris, on voit que la Ville essaie de mettre tous ses efforts et se mobilise pour accueillir les personnes effectivement sans domicile fixe, qu'elle mobilise son patrimoine intercalaire et qu'à l'inverse, l'Etat ne fait pas grand-chose, ne fait pas assez en tout cas très clairement, voire bloque un certain nombre de projets où la Ville a proposé à l'Etat des sites mobilisables qu'on pourrait convertir en centre d'hébergement et l'Etat n'a tout simplement pas répondu. Cela ne doit pas faire partie de ses priorités, visiblement il a d'autres choses à faire. L'Etat n'a toujours par exemple pas donné d'explication à l'impossibilité d'utiliser les lits du Val-de-Grâce qui pourraient être utilisés pour des hébergements d'urgence.

Donc, dans notre vœu, nous demandons évidemment que la Ville maintienne sa mobilisation et son attitude constructive vis-à-vis de l'Etat pour poursuivre parallèlement son combat pour des ouvertures de centres plus nombreuses et qu'on demande évidemment que l'Etat se donne enfin et réellement les moyens pour répondre à la situation d'urgence.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE** : Merci. Avant de laisser la parole à Geneviève Dourthe, je voulais simplement vous donner deux informations.

La première a été mentionnée dans le vœu. Evidemment, ce n'est pas en soi un vœu puisque c'est une décision déjà prise : il va y avoir un recensement des personnes qui sont à la rue, avec appel à des Parisiens volontaires. Les choses sont cadrées évidemment par une charte qu'on fera signer à chacun des participants. Le recensement aura vraisemblablement lieu dans la nuit du 15 février prochain. Je vous l'indique parce qu'il va être fait appel à la bonne volonté de tous, les élus compris, et à celle des citoyens, pour savoir précisément combien de personnes sont à la rue à Paris, puisque nous avons des chiffres qui vont du simple au double.

J'ai également une autre information à vous donner. Il y a un immeuble qui doit être démoli dans le 13<sup>ème</sup>, en bas du boulevard de l'Hôpital, à côté de la gare d'Austerlitz. Il appartient à un bailleur de la

SNCF et cet hiver, en attendant sa démolition, un certain nombre de personnes qui sont en difficulté vont y être hébergées.

Je laisse tout de suite la parole à Geneviève Dourthe pour présenter le vœu de substitution que vous avez reçu sur table.

**V13 2018 06 Vœu relatif à l'accueil des personnes à la rue et notamment des migrants dans les structures d'hébergement d'urgence Déposé par Jean-Noël Aqua, Geneviève Dourthe et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche et du groupe Socialiste et apparentés**

*« Considérant que l'accueil et l'accompagnement des personnes à la rue ainsi que le suivi des migrants dont les demandeurs d'asile sont des compétences qui relèvent de l'Etat ;*

*Considérant que l'accès à l'hébergement d'urgence, parce qu'il touche à la dignité humaine et à la préservation de la vie elle-même, est inconditionnel en France, quelle que soit la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abri ; que cette inconditionnalité est reconnue par la loi, en l'article L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence » ;*

*Considérant que l'hébergement des personnes est assuré par des associations ou des établissements Publics dont la mission est d'accueillir, héberger et accompagner les personnes orientées par le Service intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) au nom de l'État ; que ces établissements agissent strictement dans le cadre de leur objet statutaire et de l'éthique du travail social ;*

*Considérant l'émotion suscitée par la circulaire du 12 décembre 2017 auprès, notamment, des centres d'hébergement et du secteur associatif ;*

*Considérant que la Ville de Paris et notamment le 13e - qui compte près de 30% des places d'hébergement de la Capitale - sont historiquement et demeurent aujourd'hui des territoires d'accueil et de refuge ;*

*Considérant cependant que le nombre de personnes présentes à la rue ne cesse d'augmenter et les difficultés du 115 à répondre à l'ensemble des demandes ;*

*Considérant les difficultés récurrentes des centres d'accueil d'urgence, d'abord dans leurs capacités d'accueil compte tenu de l'importance croissante de la demande, de leur répartition inégale sur le territoire et d'un renouvellement des places insuffisant, mais aussi pour exercer leur mission d'accompagnement administratif et social - des demandeurs d'asile notamment - compte-tenu du manque d'intervenants sociaux ;*

*Considérant la complexité des problèmes posés - l'accueil des migrants, leur accès au droit, à l'insertion, mais aussi le problème spécifique des personnes hébergées sans papier ;*

*Considérant que les réponses à apporter à ces difficultés et à cette complexité, qui touchent à des questions d'humanité et de philosophie, mais aussi de politiques publiques, de politiques locales, d'économie et de gestion, ne sauraient être engagées par une seule circulaire ;*

*Considérant que les réponses à apporter nécessitent concertation, débat démocratique et légitimité ;*

*Considérant qu'un débat sur ce sujet doit précisément s'ouvrir à l'Assemblée nationale le mois prochain ;*

*Le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu :*

*Que la Ville de Paris prenne position :*

*Pour que les dispositions de la circulaire du 12 décembre 2017 soit soumises à l'Assemblée nationale, en février prochain, à l'occasion de l'examen du projet de loi « Asile et immigration » et qu'il appartienne à la représentation républicaine, dans sa diversité, de se prononcer sur ce sujet ;*

*Que la Ville de Paris rappelle, à l'occasion de ces débats, les principes fondamentaux suivants :*

*L'intangibilité de l'accueil inconditionnel ;*

*Le respect du statut de l'objet social des structures d'hébergement d'urgence et de l'éthique qui préside à la mission de ces centres.*

*Pour qu'à l'occasion de ce débat, une concertation soit ré-ouverte avec les centres d'hébergement et le secteur associatif.*

*Que, dans l'attente des décisions prises à l'issue de ce temps démocratique, les dispositions de la circulaire soient suspendues.*

*En outre, sans attendre de débat, compte tenu de l'urgence, ainsi que de l'engagement du Président de la République visant à ce qu'il n'y ait plus aucune femme ni aucun homme à la rue et de sa volonté d'ouvrir là où c'est nécessaire des hébergements d'urgence ; constatant que certains départements franciliens présentent des carences notoires en ce domaine :*

*Que la Ville de Paris prenne position :*

*Pour que l'Etat ouvre de nouvelles places d'hébergement pour accueillir les personnes sans abri et les demandeurs d'asile ayant fui leur pays et que ces structures soient mieux réparties sur le territoire, notamment dans les départements actuellement sous-dotés.*

*Pour demander le renforcement de l'accompagnement social dans les accueils d'Urgence (CHU et Hôtel).*

*Pour que la Ville de Paris mène à bien l'initiative consistant à dénombrer les personnes à la rue, pour mieux appréhender la situation et les besoins, en lien avec de grands acteurs institutionnels, notamment les signataires du Pacte de lutte contre la grande exclusion (APHP, RATP, SNCF...) »*

**Geneviève DOURTHE** : C'est vrai que la circulaire a soulevé de nombreuses questions. Nous-mêmes, on a essayé de considérer l'ensemble des ressorts qu'il y avait au travers de cette circulaire. On a naturellement constaté les motions nombreuses qui s'étaient exprimées à la suite de cette circulaire, la façon dont nous étions naturellement concernés dans le 13<sup>ème</sup> avec les quelques 30 % des places d'hébergement que nous avons sur notre territoire. On a essayé aussi de regarder, d'étudier la complexité de la situation qui était en fait questionnée par cette circulaire. Cette complexité, celle des centres confrontés à une très forte demande de personnes à la rue, qu'elles soient migrantes ou de personnes plus « classiques » que nous connaissons dans Paris, SDF comme on les nommait. C'est aussi la complexité des missions d'accueil, d'accompagnement social, qui seront très difficiles du fait du nombre. C'est aussi la situation particulière effectivement des personnes hébergées qui sont sans papier et nombreuses dans nos centres d'hébergement. C'est aussi naturellement la façon dont nous avons réaffirmé notre attachement à l'inconditionnalité de l'accueil d'une part et le fait que l'asile politique reste pour nous une priorité républicaine que personne ici autour de cette table ne saurait mettre en cause.

Au regard de toutes ces questions, nous nous sommes dit qu'effectivement, la complexité de ces questions emporte des questions d'humanité, des questions relatives aux politiques publiques nationales, des questions relatives aux politiques publiques locales, des questions aussi d'économie, de gestion, et qu'il était comme une évidence qu'effectivement, ces questions ne pouvaient être traitées au travers d'une circulaire administrative.

Nous avons aussi considéré que le mois prochain, le débat va s'ouvrir sur le projet de loi asile et migration. Nous avons donc pensé, encore une fois en essayant de trouver une cohérence dans ce cheminement, que le ressort de ces questions méritait concertation et un large débat démocratique et que le Parlement, et notamment l'Assemblée nationale dans sa diversité, était celle la mieux à même de traiter les questions qu'emportait la circulaire.

Nous demandons donc dans le vœu que l'Assemblée nationale soit saisie des dispositions de la circulaire en réaffirmant à ce propos que les questions d'inconditionnalité et de droit d'asile soient naturellement considérées comme guidant la plume du législateur et nous demandons en conséquence que les dispositions de la circulaire soient suspendues pendant ce temps démocratique et jusqu'au moment de la décision du Parlement.

Dans la seconde partie du vœu, nous considérons cependant qu'il y a urgence dans les besoins d'hébergement et que dans le même temps, des départements franciliens continuent à ne pas accomplir leur devoir de solidarité et sont aujourd'hui sous dotés en matière de places d'accueil.

Nous demandons donc l'ouverture de nouvelles places d'hébergement et notamment dans les territoires aujourd'hui qui n'accomplissent pas leur devoir ou leur responsabilité de solidarité ainsi que l'augmentation des moyens en matière de travailleurs sociaux qui sont là pour aider les personnes qui en ont besoin, d'accomplir les procédures qui leur sont dédiées.

Enfin, nous nous rallions au Maire du 13<sup>ème</sup> pour en appeler à la réussite du plan de la Nuit de la solidarité que va engager Paris pour le dénombrement des personnes à la rue et en même temps que leur dénombrement, évaluer les besoins qui restent à couvrir sur la ville de Paris.

Chers collègues, je vous remercie.

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des interventions ? Anne-Christine LANG.

**Anne-Christine LANG** : Je répondrai puisque j'imagine que la substantifique moelle des vœux de Jean-Noël Aqua est reprise dans le vœu commun. Je voudrais dire quelques mots et d'avance je vous prie de m'excuser si c'est un peu long et qu'il y a un peu de chiffres, mais il y a un certain nombre de vérités qui me semblent utiles, qui doivent être rappelées.

S'agissant de l'exposé des motifs du vœu de M. Aqua, j'en ai apprécié le sens de la mesure, comme souvent. Donc, je reviendrai dans un deuxième temps sur les contre vérités et les approximations qu'il comporte, que ce manifeste comporte. Mais au préalable, je voudrais faire deux ou trois remarques d'ordre politique.

Avec votre sens de la mesure légendaire, vous comparez dans l'exposé des motifs la politique d'Emmanuel Macron à celle du Front national. Je voudrais dire simplement M. Aqua, que c'est précisément ce genre de propos, ce genre d'amalgame, ce genre de facilité, qui banalise le Front national et qui lui permet d'accéder au second tour de la présidentielle. D'ailleurs à cet égard, on comprend mieux l'attitude du candidat que vous avez soutenu entre les deux tours, qui n'a pas pris position clairement contre le Front national, pour Emmanuel Macron. Pourtant, vous devriez être plus humble.

Un récent sondage de l'IFOP datant du 11 janvier révèle que 50 % de vos électeurs déclarent que l'immigration se produit à un rythme trop élevé : 8 % de vos électeurs souhaitent que l'immigration augmente. Votre électorat serait-il pour autant fasciste, raciste, d'extrême droite ? bien sûr que non. Mais plutôt que vous réfugier dans votre dogmatisme et vos beaux sentiments, vous devriez écouter votre électorat qui – je pense – est plus attaché à des politiques publiques efficaces, humaines,

consensuelles et responsables, qui soient à la fois fidèles à la tradition d'accueil de notre pays mais qui mettent un terme aux difficultés et aux dysfonctionnements constatés dans l'ensemble des territoires et plus particulièrement dans le 13<sup>ème</sup>.

Effectivement, il y a un certain nombre de dysfonctionnements des politiques publiques auxquels le Gouvernement essaie de s'attaquer et auxquels il souhaite mettre un terme. Effectivement, dans les CHU et on le voit beaucoup dans 13<sup>ème</sup>, de nombreuses personnes sont hébergées dans les CHU, qui devraient avoir accès à d'autres dispositifs, des demandeurs d'asile qui devraient être dans des CADA ou des réfugiés qu'il faudrait aider à accéder à un logement pérenne.

Cette circulaire, vous le savez très bien – d'ailleurs, je précise à cet égard que les dispositions contenues dans cette circulaire existent déjà et que la circulaire vise simplement à cadrer l'examen des situations administratives, mais tout ceci existe déjà, petite parenthèse – mais que cette circulaire ne remet évidemment pas en cause l'inconditionnalité de l'accueil et des personnes accueillies, y compris celles qui sont dans une situation irrégulière. Je pourrais vous citer le code de l'action sociale qui régit cet accueil inconditionnel et qu'il n'est absolument pas question de remettre en cause.

J'ajoute que les équipes mobiles de l'OFII et de l'OFPRA ne sont dotées ni du pouvoir de contrôler les identités, ni évidemment d'aucun pouvoir de contrainte.

Il s'agit simplement d'une évaluation administrative qui, encore une fois je le précise, existe déjà. La circulaire appelle par ailleurs à une mise en œuvre progressive auprès des préfets qui sont chargés de proposer un calendrier de déploiement en fonction des situations locales et en aucun cas en hiver pour éviter toute remise à la rue de ces personnes.

Maintenant, sur le fond, il faut l'assumer, le Gouvernement entend privilégier - d'ailleurs c'est ce qui a été annoncé très clairement pendant toute la campagne présidentielle et toute la séquence électorale - , le Gouvernement entend accueillir dans des conditions beaucoup plus humaines, beaucoup plus dignes et fidèles à la tradition d'accueil de notre pays, les demandeurs d'asile et entend, mais là, cela peut être un désaccord, faire en sorte que les personnes qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire n'y restent pas. On peut acter ce désaccord, mais les choses ont toujours été extrêmement claires.

Je voudrais simplement vous donner quelques chiffres d'Ile-de-France et de Paris qui m'ont été communiqués par le Préfet de police de Paris – je cite mes sources – 40 % des demandeurs d'asile de l'ensemble du territoire arrivent en Ile-de-France, soit une augmentation de 61 % sur la dernière année. Parmi ces demandeurs d'asile, pour la très grande majorité, ce sont des Albanais et des Ivoiriens ; les gens venant de théâtres de guerre comme les Syriens et les Irakiens étant de moins en moins nombreux. Donc, la très grande majorité des gens qui viennent demander l'asile, dont 950 dublinés l'année dernière à Paris sont très majoritairement des Albanais.

Parallèlement, l'Etat a déployé des moyens considérables pour améliorer les capacités d'hébergement relevant de la demande d'asile : 10 000 places en Ile-de-France réparties dans 100 centres dédiés avec des efforts poursuivis en 2018 avec l'ouverture de 800 places supplémentaires dans six CAES – je vois Mme Durthe qui m'écoute avec beaucoup d'attention parce qu'elle doit connaître ces chiffres – et 500 places supplémentaires dédiées exclusivement à l'accueil des personnes ayant obtenu la protection de la France, de façon à ce qu'elles puissent être accueillies dans des conditions de dignité et d'humanité que personne évidemment n'entend remettre en cause et auxquelles le Gouvernement est attaché.

S'agissant du deuxième vœu, je crois, M. Aqua, que vous avez mal compris.

**M. le MAIRE** : Il serait bien d'aller vers la conclusion...

**Anne-Christine LANG** : Parce que dans le discours d'Orléans, le Président de la République ne faisait pas de distinction à la fois entre les migrants et ce que vous appelez les SDF, mais disait qu'il ne voulait plus de personnes à la rue. Je cite concrètement : « *Dès que vous procéderez à la mise à l'abri ou à l'hébergement des migrants, il faut engager simultanément l'évaluation administrative, l'examen de leur situation pour être en mesure de prendre rapidement une décision sur leur statut. Je souhaite effectivement que plus personne ne dorme à la rue* ».

C'est un seul et même sujet. Je vous ai donné un certain nombre de chiffres. Je dispose également, si vous le souhaitez, de chiffres parisiens, mais je vous les transmettrai si vous le souhaitez. Ceux que je vous ai donnés sont des chiffres Ile-de-France, mais je dispose de chiffres parisiens qui montrent qu'il y a une forte mobilisation de l'Etat pour ouvrir des centres d'hébergement d'urgence et des structures dédiées à l'asile.

Par ailleurs, il est faux de dire que l'Etat n'a pas mobilisé les lieux qui pourraient accueillir des personnes supplémentaires, puisque comme vous le savez, le Ministre du logement a annoncé la semaine dernière que l'Hôtel-Dieu serait ouvert afin d'accueillir des personnes à la rue.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE** : Encore une fois, je pense que se lancer dans des positionnements par rapport à la politique du Gouvernement, par rapport à de grandes options nationales, nous conduit à des débats de ce type : nous sommes assez loin du rôle du Conseil d'arrondissement. Par là même, si nous pouvions éviter d'y passer des heures...Il y a des sujets qui sont du rôle de l'Assemblée nationale, il y a des sujets qui sont du rôle du Conseil d'arrondissement.

Nous avons essayé de travailler un vœu qui peut rassembler largement une partie de notre Conseil d'arrondissement, qui dépasse un certain nombre de considérants difficilement acceptables pour un certain nombre d'entre nous, avec une position pondérée. J'aurais bien aimé que le débat se concentre un peu plus sur le vœu de substitution que vous avez sur table.

Mme Atallah a demandé la parole.

**Marie ATALLAH** : Tout d'abord, permettez-moi, M. le Maire, de quand même attirer l'attention que les sans domicile fixe sont des Parisiens aussi, je pense que vous pensez comme moi, et que ce sujet nous concerne tous en tant qu'élus au moins, par rapport à la gestion de notre Ville et à la gestion humaine d'une population. Nous avons près de 10 000 places d'hébergement à Paris. C'est un sujet tout d'abord qui nous concerne directement et qui mérite bien un débat ici au Conseil d'arrondissement comme au Conseil de Paris. C'est la première chose.

Deuxième point, je regrette. .. En général, j'aime bien les interventions de ma collègue, Mme Lang, mais là, nous balancer les chiffres pour nous impressionner que la politique du Gouvernement est tout à fait adaptée à l'opinion, pour dire que 60 % des Français... Je pense qu'on n'est pas tout à fait d'accord ici pour dire qu'il faut toujours caresser dans le sens du poil l'opinion selon les jours, selon l'influence des crises et des situations ponctuelles qui peuvent émerger dans notre pays. Il faut prendre du recul et analyser la situation en fonction vraiment de notre vision de la France que l'on souhaite et des valeurs que l'on souhaite aussi défendre ensemble, les valeurs de la République.

Pour moi, pour beaucoup et pour notre groupe écologiste, nous sommes déjà intervenus au Conseil de Paris de décembre pour dire que cette circulaire était une surprise pour nous du point de vue de la méthode comme du point de vue du contenu.



Je pense que plus les jours passent, il n'y a pas un jour où on ouvre le journal, les quotidiens, et on ne trouve pas une tribune qui parle de cette circulaire et qui la dénonce, qui demande son retrait, qui explique comment le contenu de cette circulaire est contre toutes les valeurs et toutes les conventions internationales et les conventions européennes dans son contenu qui vise – il faut bien l'expliquer – à introduire une mesure qui permet un contrôle dans les centres d'hébergement, un contrôle – oui, Mme Lang – des situations administratives des personnes hébergées.

C'est une première en France de permettre à la Préfecture et aux services de la Préfecture de venir s'introduire dans l'espace qui peut se considérer en espace intime, le centre d'hébergement. Ce n'est pas parce que les gens n'ont pas de domicile qu'ils n'ont pas droit à une protection d'un espace privé. Quand ils sont en centre d'hébergement, ils sont dans leur espace privé. On n'a pas le droit de les contrôler dans leur espace privé, sur leur situation administrative, sans les prévenir ou sans avoir rendez-vous avec eux.

Après, mis à part le contenu, la méthode. Sur la méthode, on n'est pas les seuls à le dire politiquement, ce n'est pas que des politiques qui ont contesté cette circulaire, c'est le monde associatif, c'est le monde intellectuel, ce sont des personnalités et c'est le Défenseur des droits, il y a deux jours, qui a publié une tribune et qui demande au Président de la République le retrait de cette circulaire car elle est incompatible avec notre loi, avec nos valeurs, avec les conventions européennes et les conventions internationales de la protection des droits humains.

Donc, ce n'est pas du tout un positionnement propre à une formation politique et par rapport à une autre formation politique, pour contester une position strictement politique.

Cette circulaire, sur le plan humain, ce n'est pas nous... si on demande aux Français s'ils veulent que, humainement, on n'héberge plus les sans domicile fixe, sans condition de nationalité, de situation administrative ou de situation personnelle, je pense que si on fait des statistiques, si on fait un sondage d'opinion, là, Mme Lang, vous aurez d'autres chiffres que ce que vous nous annoncez sur la politique de l'asile, de l'immigration ou de l'accueil.

Juridiquement, j'ai bien dit, je ne vais pas répéter ce qu'a expliqué mon collègue du parti communiste, M. Aqua...

**M. le MAIRE** : De la même façon que je l'ai dit pour Mme Lang, ce serait bien d'aller vers la conclusion.

**Marie ATALLAH** : ... que c'est une circulaire qui n'est pas adaptée à nos lois et à nos conventions européennes.

Troisième chose, elle est complètement contradictoire avec la volonté du président de la République et avec sa déclaration de ne pas souhaiter voir des personnes dormir à la rue. Si vous interrogez tous les acteurs de terrain, ils vous diront que s'il y a une circulaire de ce genre, les sans domicile fixe dans les situations les plus précaires et les plus éloignées de l'hébergement ne vont plus aller dans les centres d'hébergement et resteront à la rue. Nous aurons à gérer des situations beaucoup plus dramatiques, beaucoup plus graves que de les accueillir inconditionnellement et sans contrôle administratif, d'une manière inconditionnelle. C'est là où on peut travailler avec eux, faire évoluer leur situation et les accompagner vers une insertion dans notre cité.

Donc, esprit de contradiction, juridiquement, c'est incompatible et humainement, on n'en parle pas. Ce n'est pas notre position à nous seulement, c'est le positionnement de tout le monde associatif, qui a fait un recours d'ailleurs et on attend le résultat du recours au Conseil d'Etat.

**M. le MAIRE** : Je crains que vous n'arriviez pas à vous convaincre les uns les autres ! Donc si nous pouvions aller vers la conclusion... M. Ngo a demandé la parole ensuite.

**Marie ATALLAH** : Si nous, notre groupe, nous n'avons pas fait un vœu ici au Conseil d'arrondissement, c'est parce qu'on est en train de préparer un vœu pour le prochain Conseil de Paris sur la loi asile et immigration, car nous avons déjà des éléments de cette loi qui...

*(Intervention d'un orateur hors micro)*

**Marie ATALLAH** : C'est sorti dans la presse ! Je peux vous donner un exemple : la procédure d'asile, le délai pour faire un recours, quand la demande n'est pas acceptée, il va la diviser par deux. Au lieu que cela soit un mois, c'est quinze jours. Je me pose la question : comment un demandeur d'asile, surtout quand il est individu flottant seul dans ce pays, comment il peut faire un recours en quinze jours ? C'est une manière toujours de réduire et rendre encore plus difficile l'accès à l'asile, c'est un petit exemple et il y en aura d'autres. On en parlera au Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter ce vœu qui a fusionné. J'aurais voté le vœu qui était dans un positionnement plus clair du PC, qui demande le retrait de cette circulaire, demandé par tout le monde intellectuel, de solidarité et le défenseur des droits. Mais on votera le vœu du PC-PS car nous sommes d'accord avec les termes aussi qui sont formulées dans ce vœu, en attendant le débat au Conseil de Paris. Je vous remercie.

**M. le MAIRE** : Encore une fois, je trouve nos débats plus raisonnables quand nous parlons du 13<sup>ème</sup>, de son intérêt, de ses habitants, plutôt que d'être sur des débats qui concernent plus l'Assemblée nationale que notre Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**Gérard NGO** : M. le Maire, je serai assez bref puisque finalement, les échanges de parole ont été très longs. Je partage en grande partie le point de vue exposé par Mme Lang. Je pense qu'aujourd'hui on est dans une situation où chacun prend des postures. Je crois que la France doit recevoir les personnes qui sont dans des situations difficiles, pas seulement ceux qui sont en danger dans leur pays, qui ont le droit d'asile qui n'est pas discutable, mais peut-être même au-delà puisque nous recevons en France très peu de migrants. La France pourrait faire encore un peu plus et un peu mieux.

Cela étant, nous ne pouvons pas accueillir tout le monde. Le problème n'est pas de savoir celui qui a un grand cœur et celui qui en a un petit, puisqu'on ne peut pas être insensible aux situations de détresse des uns et des autres. Il faut être réaliste, la société française n'est pas prête à accueillir tout le monde et il faut, en politique, prendre des décisions qui soient des décisions acceptables par le plus grand nombre.

Je ne cesse d'entendre que finalement, la circulaire de 2017 est illégale, inconstitutionnelle. J'ai cru comprendre que le Conseil d'Etat a été saisi par la voie du référé. Sur le fond du dossier, nous verrons ce que dira le Conseil d'Etat qui, apparemment, fait référence à des jurisprudences beaucoup plus nuancées. Attendons de voir, il faut sortir des postures. C'est vrai que beaucoup de gens aujourd'hui expriment de grands désaccords, parlent de première lorsqu'on essaie d'éclaircir la situation administrative des migrants, mais je pense que c'est une première parce que c'est la première fois qu'on a un président de la République qui essaie de se frotter aux problèmes et de ne pas se contenter de simples postures.

Quant à l'idée selon laquelle M. Macron défend des idées proches du Front national, je n'y répondrai pas parce que personne dans cette salle ne le croit. Merci.

**M. le MAIRE** : D'ailleurs, nous parlons d'une circulaire qui, pour être en lien régulier avec des directrices et directeurs d'institutions, n'est pas entrée en application de fait.

Si vous en êtes d'accord, je vais présenter le vœu de substitution dont nous nous sommes un peu éloignés dans nos échanges, mais c'est quand même celui qui va être soumis à notre conseil, si M. Aqua est toujours d'accord pour retirer ses deux vœux à ce profit.

Je vais le soumettre à vos voix.

*(Intervention d'un orateur hors micro)*

**M. le MAIRE** : Suspension de séance. Je vous laisse cinq minutes, vous essayez de régler cela rapidement..

**Suspension de séance de 5 minutes.**

**Reprise de séance**

**M. le MAIRE** : Vous avez respecté le temps imparti, je vous en remercie.

J'imagine que vous allez donner votre position avant de voter. C'est liberté de vote, parfait.

Je soumetts ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 25 VOIX    CONTRE : 6 (MME ANNE-CHRISTINE LANG, M STÉPHANE FERRIER ET LES ÉLUS DU GROUPE LR ET DU GROUPE UDI-MODEM)    ABSTENTION : 1 (MME FABIENNE ROUMET)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. le MAIRE** : Je pense que le projet de loi qui va être présenté va évidemment être extrêmement influencé par le vote du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Je n'en doute pas.

Nous allons passer au vœu qui concerne le déploiement de Vélib' sur lequel nous avons, en effet, de sérieuses difficultés.

Puis, on dira quelques mots avant de conclure notre Conseil sur le vœu du conseil du quartier numéro 2.

<b>V 13 2018 04 – Vœu à la Maire de Paris relatif au déploiement du nouveau Vélib' déposé par Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-Modem</b>
---

*« Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis d'effectuer environ 340 millions de déplacements entre 2007 et 2017 ;*

*Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;*

*Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité municipale, disposent d'une majorité des voix dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;*

*Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smovengo ;*

*Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' a été votée par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole le 9 novembre ;*

*Considérant que cette nouvelle grille prévoit des hausses de tarif significatives pour la location de vélos mécaniques. Ainsi, le ticket « journée » passe pour commencer de 1,70 € à 5 € (soit 194 % d'augmentation), ensuite, le ticket « semaine » passe de 8 € à 15 € (soit 87,5 % d'augmentation) et enfin l'abonnement pour un an, payé en 12 mensualités, passe de 29 € à 37,20 € (soit 28 % d'augmentation) ;*

*Considérant que du fait du changement de prestataire, une phase de transition, prévue initialement pour une durée de 6 mois, a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;*

*Considérant qu'entre octobre et décembre 2017, le service a été très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles diminuant régulièrement ;*

*Considérant de plus que du fait d'un défaut d'information et d'un manque d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, de nombreux Parisiens se sont trouvés désemparés face à cette situation ;*

*Considérant que dans le cadre de la phase de transition, 50% des stations étaient censées être disponibles au 1er janvier 2018, moment du basculement de l'ancien vers le nouvel opérateur ;*

*Considérant que dans les faits, moins de 80 stations sur les 500 initialement prévues étaient disponibles au 1er janvier, chiffre qui a diminué dans les premiers jours de l'année pour atteindre seulement 62 stations disponibles le 5 janvier, soit à peine 6% du nombre total de stations à Paris ;*

*Considérant de plus que de nombreux abonnés n'ont jamais reçu le mail contenant les informations nécessaires à la migration de leur abonnement de l'ancien vers le nouveau prestataire, ce qui nécessite de prendre contact avec un service client débordé pour pouvoir enfin effectuer cette migration ;*

*Considérant qu'alors que le retard en termes de montage des nouvelles stations était connu dès la fin de l'année 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attendu début janvier et le constat d'un service totalement inopérant pour exiger du prestataire le doublement des équipes sur le terrain et au centre d'appels ;*

*Considérant que dès le mois de novembre 2017, le groupe UDI-MoDem a demandé, par l'intermédiaire d'un vœu déposé en Conseil de Paris, que les abonnés bénéficient d'une juste compensation face à la forte dégradation du service Vélib' ;*

*Considérant qu'à la suite du dépôt de ce vœu, l'exécutif avait admis une détérioration du service et s'était engagé, en lien avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, à étudier la mise en place d'une compensation pour les abonnés annuels Vélib' ;*

*Considérant que face à la très forte dégradation du service Vélib', sur laquelle le groupe UDI-MoDem avait à de nombreuses reprises alerté l'exécutif parisien, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, a voté le 9 janvier deux mesures de compensation pour les utilisateurs, à savoir :*

*Un crédit de 3 heures offert aux usagers abonnés avant le 1er janvier 2018, leur permettant notamment d'utiliser gratuitement les Vélib' électriques ;*

*Une remise de 50% sur les mensualités de janvier, février et mars pour les nouveaux abonnés Vélib' ainsi que pour ceux arrivant à renouvellement.*

*Considérant que ces mesures de compensation ne sont absolument pas à la hauteur du préjudice subi par les utilisateurs pendant de nombreux mois ;*

*Considérant de plus qu'alors que le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole percevra des pénalités financières de la part du nouveau prestataire Vélib' du fait du non-respect de ses obligations contractuelles, il serait légitime que celles-ci soient consacrées à offrir des compensations plus en adéquation avec la dégradation du service rendu aux utilisateurs ;*

*Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :*

*Qu'en plus des mesures déjà votées par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein de ce Syndicat, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant à subir la forte dégradation du service depuis octobre 2017 obtiennent une compensation consistant en :*

*Une prolongation gratuite de leur abonnement de 6 mois pour les abonnés avant le 1er janvier 2018 ;*

*Une prolongation de la remise de 50% sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel pour les nouveaux abonnés ».*

**Edith GALLOIS** : Au mois de novembre dernier, j'avais dans l'indifférence générale, déposé ici un vœu qui vous avait laissés un peu pantois pour proposer des compensations suite aux fortes dégradations du service Vélib'. Il n'empêche qu'au Conseil de Paris, notre vœu a été repris par l'exécutif qui a admis qu'il y avait une très forte détérioration du service et qui a promis d'étudier la mise en place d'une compensation pour les abonnés.

Au mois de janvier, le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole a voté deux mesures de compensation pour les utilisateurs. C'est un pas en avant mais nous, nous proposons qu'en plus de ces mesures, dans le cadre de son rôle au sein de ce syndicat, la Ville de Paris mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant à subir la forte dégradation du service depuis le mois d'octobre 2017 obtiennent une compensation qui consisterait à une prolongation gratuite de leur abonnement de six mois pour les abonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et une prolongation de la remise de 50 % sur les mensualités d'avril et des mois suivant jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel pour les nouveaux abonnés.

**M. le MAIRE** : Etienne Traisnel va répondre et présenter le vœu de substitution que vous avez eu sur table et sans nier évidemment que cette installation des nouveaux Vélib' passant d'un concurrent à l'autre, avec des frontières différentes puisque maintenant, c'est la Métropole de Grand Paris qui le porte, est pour le moins chaotique. En tout cas, le nouveau délégataire n'a pas mis les moyens suffisants, n'a pas apprécié correctement les moyens qu'il devait mettre pour faire ces installations.

**V 13 2018 07 Vœu relatif au déploiement du nouveau Vélib' Présenté par Etienne Traisnel, Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Socialiste et apparentés et du groupe Communiste Front de Gauche**

*« Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis d'effectuer environ 340 millions de déplacements entre 2007 et 2017 ;*

*Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;*

*Considérant que ce sont désormais près de 40 communes qui ont adhéré au Syndicat pour la mise en place du service Vélib' sur leurs territoires ;*

*Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smovengo ;*

*Considérant que du fait du changement de prestataire, une phase de transition, prévue initialement pour une durée de 6 mois, a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;*

*Considérant qu'entre octobre et décembre 2017, le service a été très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles diminuant régulièrement ;*

*Considérant que dans le cadre de la phase de transition, 50% des stations étaient censées être disponibles au 1er janvier 2018, moment du basculement de l'ancien vers le nouvel opérateur ;*

*Considérant que dans les faits, moins de 80 stations sur les 500 initialement prévues étaient disponibles au 1er janvier ;*

*Considérant que face à la très forte dégradation du service Vélib', le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, a voté le 9 janvier deux mesures de compensation pour les utilisateurs, à savoir :*

*Un crédit de 3 heures offert aux usagers abonnés avant le 1er janvier 2018, leur permettant notamment d'utiliser gratuitement les Vélib' électriques ;*

*Une remise de 50% sur les mensualités de janvier, février et mars pour les nouveaux abonnés Vélib' ainsi que pour ceux arrivant à renouvellement.*

*Considérant qu'au regard du retard persistant à la mi-janvier la Présidente du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a annoncé le 19 janvier la mise en place d'une pénalité contractuelle (1 M€) auprès du consortium Smovengo qui permettra notamment le remboursement du mois de janvier pour les abonnés du nouveau Vélib' ;*

*Considérant qu'il a été dans le même temps annoncé la mise en place d'un comité des usagers du Vélib' ;*

*Considérant qu'un nouveau calendrier de déploiement des stations sera présenté à la Mairie du 13e au début du mois de février 2018 ;*

*Considérant que depuis plusieurs mois l'information auprès des abonnés du service Vélib' s'est montré lacunaire.*

*Le conseil 13e arrondissement émet le vœu :*

*Que des nouvelles mesures de compensation soient décidées au mois de février 2018 s'il s'avère que le retard dans le déploiement des nouvelles stations n'est pas résorbé à un rythme satisfaisant.*

*Qu'une information spécifique au 13e arrondissement soit diffusée au début du mois de février 2018 suite à la présentation par le Syndicat du nouveau calendrier de déploiement des stations. »*

**Etienne TRAISNEL :** Effectivement, l'idée, ce n'est pas du tout de trouver des circonstances atténuantes pour le nouveau consortium. On est d'accord avec vous, Mme Gallois, pour dire que le service n'est pas au rendez-vous et en tout cas, le contrat n'est pas respecté. Néanmoins, nous proposons un vœu de substitution pour deux raisons : la première, c'est qu'après nous être renseignés, le cabinet de la Maire nous indique qu'une prolongation gratuite seulement pour les abonnés avant le 1er janvier n'est pas possible au regard du code des marchés publics et deuxièmement, parce qu'il y a une autre annonce qui a été faite vendredi dernier par la voix de la présidente du syndicat et qui annonce la gratuité du service pour le mois de janvier et qu'elle se réserve la possibilité d'une gratuité

pour les mois qui suivent si le service n'est pas amélioré nettement, sachant qu'une pénalité a déjà été infligée au consortium, une pénalité importante d'environ un million d'euros.

Donc, on vous propose un vœu de substitution qui reprend dans la philosophie vos propos. J'indique par ailleurs que nous avons une réunion avec le syndicat au début du mois de février pour qu'il nous présente un nouveau calendrier du déploiement des stations dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et que nous demanderons une communication spécifique au 13<sup>ème</sup> arrondissement suite à ce nouveau calendrier.

Voilà, et j'indique que peut-être pour le mois de janvier, un service « Pédalolib' » aurait été utile, peut-être plus utile qu'un service Vélib', au regard des conditions climatiques.

**M. le MAIRE** : De fait, heureusement que les intempéries ne mettent pas toutes ces difficultés sur le devant de la scène, mais il est sûr qu'il y a un vrai souci et au passage, je pense qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'évolution de la loi parce que nous n'allons pas rester comme s'il s'agissait simplement de fournir un service. Nous parlons d'installations qui existent déjà. Changer les installations, cela nécessite des travaux extrêmement importants. On ne peut pas dire que le code des marchés publics soit adapté à cela, ce n'est pas vrai. En plus de cela, imposer le basculement au 31 décembre, franchement, on pouvait s'attendre à des difficultés. Enfin, tout cela ne va pas et je pense qu'il serait effectivement nécessaire de faire évoluer le code des marchés publics, de tirer les conséquences de cette expérience pour bien comprendre qu'il ne faut pas rester dans le cadre actuel.

Anne Christine Lang a demandé la parole.

**Anne-Christine LANG** : Très simplement pour indiquer que je voterai ce vœu sur les compensations pour les usagers et indiquer que le groupe auquel j'appartiens, le groupe démocrate et progressiste au Conseil de Paris, présentera en commun avec le groupe progressiste et constructif un vœu donc commun demandant la saisine de l'inspection générale de la Ville afin de faire toute la lumière sur la passation de ce marché et sur les conséquences sur le service, les dysfonctionnements.

**M. le MAIRE** : Bien. M. Benhaim va prendre la parole, et puis il faudrait que Mme GALLOIS nous dise si elle accepte de retirer son vœu ou si elle demande sa présentation aux suffrages.

**Frédéric BENHAIM** : Considérant tout ce qui a été dit et les bémols qui ont été émis par les uns et les autres, je voudrais quand même rappeler que changer des dizaines de bornes de vélo dans Paris - c'est un peu le bon sens près de chez vous, ce que je vais dire - mais effectivement en plein hiver, c'est évident que cela n'allait pas se faire comme ça en claquant des doigts. Je regarde aussi ce qu'on va avoir comme gains de service à la clé et ça notamment, c'est les vélos électriques et c'est la circulation des vélos. J'espère que par ailleurs, on va tous pouvoir travailler aussi - mais pour le coup, ce n'est pas une réponse aux remarques qui ont été formulées sur la qualité de la transition ou du service. Je partage le fait que la transition aurait pu être beaucoup mieux gérée. Mais enfin, je voudrais qu'on travaille aussi tous les uns et les autres sur à la fois la sécurité des déplacements cyclistes, des piétons, dans les années qui viennent, et sur la manière dont on continue à adapter la ville à ces déplacements puisque notamment avec le nouveau vélo en libre-service, il y aura davantage de vélos électriques, donc cela va aussi impliquer des changements d'usage de la voirie et je ne suis pas sûr que l'ensemble des personnes, y compris celles qui sont en train de conduire des voitures aujourd'hui, soient prêtes à intégrer cette nouvelle donne dans leur conduite. Voilà un point d'alerte que je voudrais émettre.

**M. le MAIRE** : Merci. Alors Mme Gallois, que faisons-nous ?

**Edith GALLOIS** : Vous m'avez prise un peu sur le vif, là. Je voudrais dire à notre collègue qui vient d'évoquer le problème de sécurité : honnêtement, je ne vois pas le rapport mais je suis très, très pour la sécurité des cyclistes et des piétons. J'en ai été une victime d'une manière très grave au mois de juin dernier puisque j'ai été victime d'un accident. J'ai juste été complètement défigurée, j'aurai pu mourir. Donc, c'est un sujet extrêmement sensible, la sécurité, et je pense que l'état de la voirie est une préoccupation qu'on doit avoir absolument prioritaire – j'en suis absolument convaincue – d'ailleurs je déposerai un vœu dans ce sens-là au prochain Conseil de Paris.

Pour revenir au Vélib', je vais maintenir le mien. Pourquoi ? Vous savez que je suis toujours prête à voter ce qui me paraît positif sans sectarisme et dogmatisme. Il n'empêche que si on n'avait pas insisté, nous, au groupe UDI-Modem comme on l'a fait ici, dans tous les conseils d'arrondissement, au Conseil de Paris, à la Métropole, je ne suis pas certaine que le dossier indemnisation et gratuité éventuellement des abonnés qui ont quand même subi des conséquences assez lourdes de cette modification de contrat, je ne suis pas certaine que les choses auraient avancé. C'est la raison pour laquelle et c'est dans cet état d'esprit-là uniquement que je vais maintenir mon vœu et pour l'instant, je ne sais pas si je m'abstiens ou si je vote le vôtre. On attend le Conseil de Paris.

Je vais maintenir le mien et m'abstenir peut-être sur le vôtre, à moins que je puisse voter aussi le vôtre puisque ce n'est pas antinomique. Je réfléchis en même temps que je parle mais en tout cas, je vais maintenir le mien, c'est sûr, simplement, comme je vous disais, sur le principe du fait que si on n'avait pas insisté beaucoup, on n'aurait pas avancé sur ce dossier.

**M. le MAIRE** : Je pense que c'est bien effectivement en tant qu'élu, quel que soit son groupe d'origine, d'alerter sur une situation mais là, je pense que chacun en a pris la mesure.

Je suis désolé mais nous n'allons pas pouvoir voter le vôtre, donc je soumetts au vote le vœu de Mme Gallois dans un premier temps.

**Vœu 13 2018 04 :**

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Le groupe écologiste, vous votez contre ? Et qui s'abstient ?

**POUR : 10 VOIX (LES ÉLUS DU GROUPE LR, DU GROUPE UDI-MODEM ET DU GROUPE ECOLOGISTE)**

**CONTRE : 20**

**ABSTENTIONS : 2 (MME ANNE-CHRISTINE LANG ET MME ADELINE LAMBERBOURG)**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**Vœu 13 2018 07**, le vœu présenté par l'exécutif et donc par M. Traisnel. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. le MAIRE** : J'aimerais que nous disions, avant de conclure, quelques mots sur la communication du Conseil de quartier numéro 2 sachant que pour l'essentiel, une réponse sera faite à ce vœu en réunion publique, mais je laisse la parole à M. Moine et puis à M. Combrouze pour en dire quelques mots.



**Communication du Conseil de quartier N° 2 « Butte aux Cailles-Daviel-Boussingault » relative au réaménagement de l'actuelle école nationale des télécommunications**

*Le Conseil de quartier n°2, réuni le mardi 16 janvier 2018 en assemblée plénière, émet le vœu suivant :*

*Considérant le rachat par la RIVP des locaux de l'actuelle Ecole Nationale des Télécommunications sise rue Barrault, rue de Tolbiac, rue Vergniaud et rue Guyton de Morveau,*

*Considérant que reconverter de beaux bâtiments historiques industriels, comme ceux de la rue Barrault (ancien atelier de ganterie) en habitations risque de dénaturer leur architecture car ils se prêtent mieux à des activités professionnelles ou culturelles,*

*Considérant que cette reconversion, si elle a lieu, sera techniquement complexe et donc forcément onéreuse,*

*Considérant que le bâtiment de l'Ecole fait partie d'un parcours touristique et culturel (Petite Alsace, Petite Russie, Villa Daviel),*

*Considérant le fait que le 13ème est déjà très dense en logements,*

*Le CQ2 regrette que le projet de la RIVP ne permette pas de maintenir des activités professionnelles ou culturelles sur la majeure partie du site. En conséquence, il émet le vœu que la Ville de Paris reconsidère la destination quasi exclusive de ce projet en logements et demande à être associé au choix.*

*D'emblée, il suggère de relocaliser dans le bâtiment de la rue Barrault les activités de la bibliothèque Marguerite Durand, cette dernière ne pouvant rester que temporairement dans ses locaux actuels du 13ème arrondissement. Ce site, proche d'une résidence universitaire, lui permettra de garder sa vocation de bibliothèque de recherche, tout en restant ouverte sur la rue et donc accessible à la population du quartier.*

*Par ailleurs, le CQ2, soucieux de maintenir l'équilibre financier de l'opération projetée par la RIVP, émet le vœu qu'au rez-de-chaussée du bâtiment de la rue Barrault (immeuble « ganterie ») soient créés des ateliers/boutiques qui seraient loués à des artisans d'art, sur le modèle du Viaduc des Arts, avenue Daumesnil. »*

**Philippe MOINE :** Il s'agit d'un vœu voté en assemblée plénière du conseil de quartier Butte aux Cailles-Daviel-Boussingault. Il y avait déjà eu un premier vote au mois de novembre et un second est intervenu au mois de janvier parce que le vœu impliquait notamment la bibliothèque Marguerite Durand qui entretemps a eu une petite modification.

Le vœu porte en fait sur l'opération qui concerne le devenir de l'école de télécommunications qui est située dans le quadrilatère compris entre la rue de Tolbiac, la rue Barrault, la rue Daviel, la rue Vergniaud.

Comme vous le savez, cette parcelle a fait l'objet d'un rachat par la RIVP, donc il va y avoir un certain nombre de rénovations de logements étudiants, le maintien aussi d'activités autour de la recherche et de l'université mais il est également prévu un gros projet immobilier avec la construction de nombreux logements sociaux de différentes catégories. L'assemblée plénière du Conseil de quartier s'est exprimée essentiellement pour regretter la densité excessive en termes de logements que représenterait aux yeux de ceux qui ont voté ce vœu la réalisation de cette opération.

Globalement, il s'agirait de réduire la densité de logements dans la parcelle concernée et ceux qui ont voté ce vœu suggèrent l'installation à terme de la bibliothèque Marguerite Durand. Vous savez qu'elle

reste dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, à la bibliothèque Melville, mais chacun sait que c'est une solution sans doute provisoire parce que la bibliothèque Marguerite Durand manque d'espace, notamment de stockage, à Melville. Donc, ceux qui ont voté ce vœu suggèrent l'installation de la bibliothèque Marguerite Durand au rez-de-chaussée du bâtiment qui est installé – c'est le bâtiment que vous connaissez sûrement – le long de la rue Barrault. C'est un bâtiment à caractère industriel qui se prêterait à ce type d'installation.

D'autre part, sensibles à l'équilibre financier de l'opération, ceux qui ont voté ce vœu pensent qu'il pourrait être envisagé l'installation d'ateliers-boutiques réservés à des artisans, des métiers d'art au rez-de-chaussée de ce bâtiment, côté rue Barrault là encore, de manière à compenser la diminution du nombre de logements sociaux qu'impliquerait la réalisation du projet souhaité par le conseil de quartier. C'est un vœu adopté à la quasi-unanimité lors de la dernière assemblée plénière et qui rencontre évidemment un certain écho dans le quartier puisque c'est une très grosse opération qui est prévue dans cet endroit ; c'est en plein cœur du quartier Butte aux Cailles-Daviel et un certain nombre d'inquiétudes se sont exprimées.

A titre personnel, je me réjouis que suite à des discussions qui étaient intervenues en bureau d'animation, la référence explicite aux logements sociaux était retirée puisque de fait, il y avait un certain nombre d'arguments qui portaient essentiellement sur ce point et le vœu qui était finalement adopté est globalement plus constructif, pour reprendre un terme en vogue.

**M. le MAIRE** : Merci pour cette présentation. Francis Combrouze prend la parole et puis nous concluons

**Francis COMBROUZE** : Ce site faisait l'objet d'une inquiétude importante de notre part, il y a plusieurs années, quand nous avons eu vent des intentions de l'Etat - et je crois que nous devons les regretter tous - de délocaliser Télécom, X Télécom Barrault, ce grand site, vers le plateau de Saclay.

Plutôt que de subir cette affaire et voir l'Etat vendre l'ensemble de ces bâtiments qui sont de nature différente à un promoteur, nous avons pris le parti suivant : depuis de longues années au plan local de l'urbanisme, l'ensemble de la parcelle Tolbiac-Vergniaud-Barrault et au retour rue Daviel est affecté sur deux destinations : l'enseignement supérieur et la recherche et le logement.

Le programme qui est soumis, et ce que je peux dire simplement - je ne vais pas être trop long mais ce que je peux dire dans le vœu puisque nous avons assisté nous-mêmes, le 21 novembre, à la réunion du Conseil de quartier qui a déjà eu lieu sur ce sujet et il y a eu une nouvelle réunion très récemment à laquelle je n'ai pas pu me rendre mais les mêmes sujets, je pense, ont été débattus ; entretemps, nous avons juste travaillé avec le bureau d'animation du conseil de quartier pour présenter précisément ce qui va être soumis à la population le 25 janvier, jeudi prochain, 19h à l'école Providence, lors d'une réunion publique sur ce sujet - c'est le fait qu'il est considéré que la destination quasi-exclusive de ce projet au logement, c'est cela qui est condamné.

Or, si on met à part les 340 logements étudiants sur la rue de Tolbiac qui vont être entièrement reconfigurés mais qui étaient déjà la Maison des élèves, 66 logements rue Guyton-de-Morveau en dehors du site mais à 200 mètres qui vont être reconvertis en F2 pour notamment les étudiants mais aussi les personnels et chercheurs de l'INRIA, il y a quand même donc 10 000 m<sup>2</sup> de locaux qui sont pour l'Institut de recherche et d'enseignement dédiés aux techniques numériques, donc l'INRIA, qui est l'excellence de la recherche publique française. Cela répond bien à la vocation enseignement supérieur- recherche qui était notre volonté de départ et quant aux logements en dehors des logements

étudiants, ce sont des surfaces moindres, concrètement 26 logements intermédiaires côté rue Vergniaud, donc je rappelle que c'est plus cher que le logement social, j'espère moins cher que le prix du marché qui est complètement déraisonnable et côté rue Barrault, 95 logements divisés en plusieurs tranches avec du PLAI, le moins cher, plus la majorité des demandeurs de logements et PLS pour le plus cher du logement social.

Donc, nous estimons par rapport aux craintes de ce vœu, qu'on ne peut pas parler de quasi-destination exclusive pour le logement, cela ne prend pas en compte la diversité du programme.

J'ai vu également pour Marguerite Durand – ceci a été évoqué – on sait à peu près où on est pour l'instant sur le site de Melville. Quant au souhait d'avoir des boutiques-ateliers sur la rue Barrault, malheureusement ce ne serait plus possible avec les protocoles qui nous lient avec l'INRIA, c'est-à-dire que les mètres carrés dédiés à l'INRIA sont promis à l'INRIA qui s'installerait là au départ, alors après travaux puisqu'au départ de Télécom, c'est en 2019 que Télécom nous quitte, donc il fallait anticiper malheureusement et l'Etat vend extrêmement cher, 102 millions d'euros les un peu plus de 30 000 m<sup>2</sup>, les différents bâtiments de différentes hauteurs.

hauteurs des bâtiments (Vergniaud, Barrault et la partie centrale) en démolissant un préfabriqué qui est dans la cour vis-à-vis du respect à avoir vis-à-vis de la villa Daviel mais en général, il faut respecter l'ensemble des riverains s'agissant des gabarits et des hauteurs. Quant au bureau de Poste rue de Tolbiac, il sera bien pérennisé mais après travaux, il sera bien sûr maintenu en location au pied de l'immeuble des étudiants rue de Tolbiac, au terme de l'opération.

**M. le MAIRE** : Merci. Je donne la parole à Monsieur Ngo.

**Gérard NGO** : Juste quelques mots. Je crois que le débat n'est pas vraiment dans cette affaire, le nombre de logements sociaux. On est tous pour des logements sociaux. Ils sont indispensables si on veut pouvoir garder les classes moyennes ou défavorisées dans Paris.

Le problème, je crois, surtout M. le Maire, vous aviez dit la dernière fois fort justement que vous étiez soucieux de répartir au mieux le logement social sur l'ensemble de l'arrondissement : mettre des logements sociaux où il y en avait peu et peut-être ne pas en créer là où il y en avait déjà beaucoup. Je crois que s'agissant de cette rue Barrault, d'après les informations qui m'ont été communiquées, il y a déjà 43 % de logements sociaux. Donc on est très largement au-dessus, je dirais, de la moyenne dans l'arrondissement.

La deuxième chose, c'est qu'au moment où on fait de la cause des femmes une cause nationale, je trouve très sympathique d'envisager de pouvoir garder bien sûr la bibliothèque Marguerite Durand dans le 13<sup>ème</sup> pour qu'elle ne parte pas dans le 4<sup>ème</sup> et je trouve que ça serait très bien de pouvoir y installer cette bibliothèque qui a vocation à quitter les lieux qu'elle occupe aujourd'hui et en plus, il y aura la possibilité de beaucoup de visibilité puisqu'on pourrait mentionner de manière très évidente pour le public l'existence de cette bibliothèque pour cette femme qui était l'une des premières journalistes à se battre pour la cause des femmes.

D'autre part, j'ai une autre préoccupation mais peut-être que monsieur l'adjoint à l'urbanisme pourrait nous donner les détails, est-ce que finalement il ne risque pas d'y avoir un coût très élevé à construire des logements sociaux dans ce bâtiment qui au surplus, présente un véritable attrait architectural ? Je crois comprendre qu'il y a beaucoup de visites de ce quartier, de cette école qui représente un certain style, donc encore une fois, déplaçons le problème, ne focalisons pas sur le nombre de logements

sociaux, c'est peut-être essayer de redonner quelque chose d'un peu différent dans le quartier de la rue Barrault. Merci.

**M. le MAIRE** : M. Benhaim a demandé la parole.

**Frédéric BENHAIM** : Oui, ça reste la Butte aux Cailles. Ce n'est pas un ghetto, la Butte aux Cailles ! Donc d'une part, je ne crains pas, comme certains peuvent le faire, qu'il y ait du logement social à la Butte aux Cailles parce que ça reste un quartier qui n'est quand même pas le plus défavorisé à Paris, cela c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'on a bien dit qu'il y avait une crise du logement en Ile-de-France et à Paris et donc, dans la mesure où on a la possibilité de construire des logements dans le centre de Paris, là où il y a des transports en commun, etc. ça vaut la peine de le faire. Je suis sensible à la notion d'activités économiques dans Paris et même de vocation industrielle – c'est une vraie question à se poser – est-ce que l'industrie a vocation à ne plus exister du tout dans Paris ?

Enfin pour autant, je suis un peu gêné par ce que je lis et ce que j'entends dans cette mesure-là. Voilà.

**M. le MAIRE** : Pour conclure, d'abord il y a une réunion publique. Nous avons toujours été transparents, nous en avons parlé dès le début avec le conseil de quartier. Nous allons continuer. Nous allons présenter les choses dans le détail. La convocation d'une certaine manière d'ailleurs, était un bon résumé puisqu'avec les plans nous allions jusqu'au bout de la transparence.

Mais oui, nous sommes tenus par un accord avec l'Etat qui est difficile, parce qu'il nous vend la parcelle 100 millions d'euros et donc il faut faire à partir de ces 100 millions d'euros. Le choix qui nous était donné c'est, soit on laisse partir les choses vers le privé, avec évidemment une densification beaucoup plus importante, soit on essaye de contrôler le devenir de cette parcelle. C'est ce choix que nous avons fait, en lien avec la Ville de Paris.

Partant de là, notre désir était d'abord d'assurer un devenir universitaire le plus important possible ; c'est comme cela que l'INRIA a été sélectionné pour occuper une partie de ces locaux - une partie seulement parce que Télécom Paris est l'une des plus grandes écoles françaises, donc forcément nous avons du mal à trouver aussi bien. Cette décision de les faire partir, évidemment, nous la subissons. Donc, nous avons fait racheter la parcelle par la RIVP et au final, nous nous en sortons très, très, très bien parce que premièrement, les gabarits existants sont respectés, que le devenir patrimonial est respecté, que nous avons une implantation universitaire importante, que la diversité sociale des logements est assurée puisqu'il y a une part de PLI et que dans la partie sociale, il y a toutes les catégories (PLAI, PLUS, PLS) comme vous en avez l'habitude, donc au final, une part importante pour les classes moyennes si on ajoute les PLI aux PLS.

Au passage, je vous indique que nous sommes dans une partie du 13<sup>ème</sup> en déficit de logement social parce que c'est la Butte aux Cailles et parce qu'il y a très peu de logement social à la Butte aux Cailles. Evidemment, si nous allons plus loin, il y a la cité Daviel qui n'est pas très loin certes, mais ce n'est pas le quartier. Donc au regard du PLU, nous sommes dans les zones de déficit de logements sociaux. De toute façon, il y aurait eu des obligations de construire même pour un privé une part de logements sociaux.

Voilà en gros. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter publiquement.

**Anne-Christine LANG** : Je voudrais juste ajouter un mot. Effectivement, il faut construire du logement social, il faut construire du logement social de tout type et évidemment, nous y sommes favorables. Ceci étant, au-delà de la question de la diversité des logements, je pense que la question de l'extrême densification des quartiers, des arrondissements et de Paris va finir par poser un réel problème et c'est un point d'ailleurs peut-être que j'ai en désaccord avec M. Benhaim qui dit : il faut des logements, donc il faut construire à l'intérieur du périphérique. Je pense précisément, nous sommes un certain nombre à défendre l'idée que justement, il faut cesser de construire peut-être à l'intérieur du périphérique et tout faire pour qu'on construise à l'extérieur du périphérique et c'est bien le sens du Grand Paris. Donc, nous espérons que les compétences logement et urbanisme vont être remontées au niveau de la Métropole et nous croisons les doigts.

**M. le MAIRE** : Si tant est qu'elle existe encore d'ici quelques semaines ! Mais au contraire, nous, nous restons dans les gabarits existants. Nous aurions donné cela au privé, il y aurait eu de la densification. Là, il n'y a pas de densification. Donc, c'est une erreur d'analyse.  
Merci et bonne soirée.  
La séance est levée.